

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

RAPPORT ANNUEL 1997-1998

Le rapport annuel 1997-1998 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est en vente chez [Les Publications du Québec](#).

TABLE DES MATIÈRES

- [Lettre adressée au ministre](#)
- [Lettre adressée au président de l'Assemblée nationale](#)
- [Préambule](#)

PARTIE I : Présentation du ministère

- Historique
- Mission et fonctions du ministère
- Programmes du ministère
- Organisation administrative
- Ressources humaines
- Ressources financières

PARTIE II : Les faits saillants 1997-1998

- Planification stratégique 1997-2000
- Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois
- Création du Réseau pêches et aquiculture Québec

PARTIE III : Résultats stratégiques

Orientation 1 : Accroître la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires sur les marchés, tant internes qu'externes

- Préoccupation : transfert technologique
- Préoccupation : formation
- Préoccupation : qualité des aliments
- Préoccupation : marchés

Orientation 2 : Favoriser la mise en valeur des ressources au profit des collectivités

locales dans une perspective de développement durable

- Préoccupation : conservation des ressources
- Préoccupation : mise en valeur du potentiel de l'industrie bioalimentaire
- Sensibilisation du public

Orientation 3 : Offrir un filet de sécurité pour stabiliser les effets de la conjoncture économique

Orientation 4 : Favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socio-économique

- Concertation en filière et coordination verticale
- Diversification
- Participation des femmes au développement bioalimentaire

Principes directeurs

- Principe 1 : Cogestion
- Principe 2 : Coparticipation
- Principe 3 : Efficience et efficacité de l'organisation
- Prinicipe 4 : Équité entre les provinces et respect des champs de compétence du Québec

PARTIE IV

Lois administrées

PARTIE V

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique

ANNEXE I

Personnel en poste au 31 mars 1998

ANNEXE II

Liste des directions régionales, Direction générale de la production et des affaires régionales

ANNEXE III

Liste des direction régionales, Direction générale de la qualité des aliments et de la santé animale

ANNEXE IV

Liste des directions régionales, Direction générale des pêches et de l'aquiculture commerciales



© Gouvernement du Québec- 1999

Monsieur Guy Julien
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous sou mets le rapport annuel des activités du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1998.

Ce rapport fait état des résultats obtenus au regard des grandes orientations stratégiques du ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

André Vézina

Québec, décembre 1998

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je suis très heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'année financière qui a pris fin le 31 mars 1998.

Conformément à la loi (L.R. 1977, c. M-24, a. 14), ce rapport fait état de l'ensemble des résultats du ministère au regard de ses orientations stratégiques et contient des renseignements d'intérêt général.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

Guy Julien

Québec, décembre 1998

Préambule

Un rapport annuel repensé

Le présent rapport annuel constitue une première, puisqu'il est maintenant réalisé en lien direct avec la gestion par les résultats. Cela signifie que les réalisations du ministère ne sont plus traitées sous l'angle des différents programmes et directions générales, mais en rapport avec les orientations et les objectifs que le ministère s'est donnés.

Rappelons que le ministère a adopté, en 1996, un mode de gestion axé sur les résultats. Ce nouveau mode de gestion, orienté vers l'atteinte de résultats et non plus uniquement vers le contrôle des ressources, constitue un changement appréciable dans les façons de gérer au ministère. L'année 1997-1998 a permis de mettre en pratique ce nouveau type de gestion, notamment par la définition d'objectifs précis, de résultats attendus et d'identification d'indicateurs de mesure des résultats.

Bien que nous travaillions encore à affiner les indicateurs, et dans certains cas à en développer de nouveaux qui traduisent mieux nos résultats, le ministère a tout de même choisi de livrer son rapport annuel sur la base de son suivi de gestion par les résultats. Ce rapport constitue une première expérience qui nous a permis de cheminer et d'apprendre collectivement. Il a donc les qualités et les défauts de sa jeunesse. La consolidation de la gestion par les résultats dans les années qui viennent permettra de bonifier le rapport. Nous sommes néanmoins persuadés que ceux et celles qui le liront y trouveront un grand intérêt, puisqu'il met en lumière les grandes réalisations stratégiques du ministère.

PARTIE I : Présentation du ministère

1.1 Historique

Les origines du ministère remontent à 1852, au moment de la création d'un Bureau d'agriculture. Il faudra attendre dix ans plus tard avant que ne soit nommé officiellement un ministre de l'Agriculture responsable de ce bureau, M. François Évanturel. En 1869, le Bureau sera intégré au Département de l'agriculture et des travaux publics et secondé par un conseil d'agriculture de 23 membres. C'est d'ailleurs ce conseil qui sera responsable des premières activités de soutien au secteur, notamment les expositions agricoles, la diffusion des connaissances, l'encadrement des écoles et les primes aux sociétés d'agriculture.

Ce n'est finalement qu'en 1887 que le premier ministre du Québec, M. Honoré Mercier, crée un ministère uniquement voué aux questions de l'agriculture et de la colonisation, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. La nomination d'un premier sous-ministre, en la personne du curé Labelle, fera en sorte que les politiques agricoles seront plus efficaces et mieux structurées.

Depuis cette date, le ministère a changé plusieurs fois de nom. En 1979, le ministère de l'Agriculture devient celui de l'Agriculture et de l'Alimentation. Le 21 décembre de la même année, avec l'intégration du secteur des pêches, il porte désormais le nom de ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

1.2 Mission et fonctions du ministère

Au gouvernement du Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Le ministère a pour mission :

D'influencer et de soutenir l'industrie bioalimentaire québécoise afin d'assurer le développement durable du secteur.

Le cadre juridique régissant le ministère est contenu dans la loi constitutive du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Les fonctions et pouvoirs du ministère touchent les domaines de la production, de la transformation, de la distribution, de la commercialisation et de la consommation des produits bioalimentaires. Les principaux champs d'intervention sont l'aide financière aux producteurs agricoles et aux pêcheurs, la surveillance de la santé animale, la recherche scientifique, l'enseignement et la protection de la qualité des aliments. Ainsi, le ministère assure la conception et l'application des politiques et programmes nécessaires au développement des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation. Cette responsabilité lui confère les pouvoirs de recherche, d'étude, d'enquête et d'enseignement requis pour l'élaboration de ses politiques et programmes.

1.3 Programmes du ministère

Les activités du ministère se répartissent à l'intérieur de cinq programmes budgétaires :

Formation, recherche et développement technologique

Ce programme vise à favoriser la recherche, la mise au point et le transfert de nouvelles connaissances sur les ressources, les produits, les techniques, les méthodes, les procédés et les systèmes dans le domaine agroalimentaire. Au chapitre de la formation, le ministère oriente et soutient les actions de ses principaux partenaires par la promotion de la formation auprès des entreprises du secteur, par la promotion des carrières en agroalimentaire et par le développement de mesures propices à l'établissement à l'agriculture. Il soutient les deux Instituts de technologie agroalimentaire de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe.

Aides aux entreprises agroalimentaires

Ce programme regroupe diverses mesures visant l'amélioration de la production et de la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. À cette fin, différents programmes d'aide et un soutien professionnel et technique sont offerts aux entreprises agricoles par le personnel présent dans son réseau de bureaux de renseignements agricoles. Le ministère offre également une assistance technique et financière pour le développement des entreprises de transformation et de mise en marché des produits bioalimentaires.

Appui réglementaire

Ce programme vise à concevoir les lois et règlements qui régissent la santé animale et la qualité des produits bioalimentaires, et à assurer le respect de ceux-ci.

Développement des pêches et de l'aquiculture

Ce programme vise à favoriser le développement de l'industrie des pêches et de l'aquiculture commerciales. En plus de permettre des activités de recherche scientifique et technique sur les ressources halieutiques et la production aquicole, il procure un soutien technique et financier aux aquiculteurs, aux pêcheurs et aux transformateurs de produits marins.

Gestion interne et soutien

Ce programme vise à favoriser l'élaboration d'un ensemble de politiques générales et opérationnelles afin d'orienter l'action du ministère et d'assurer une gestion efficiente de ses ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

1.4 Organisation administrative

Pour réaliser l'ensemble de ses mandats, le ministère s'appuie sur six directions générales, soit celles de la production et des affaires régionales (DGPAR), de la qualité des aliments et de la santé animale (DGQASA), des affaires économiques (DGAÉ), de la formation et de la recherche (DGFR), des pêches et de l'aquiculture commerciales (DGPAC) et des services à la gestion (DGSG).

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est aussi responsable de six organismes ayant chacun des rôles bien précis dans l'application des divers instruments de la politique agricole et agroalimentaire québécoise ainsi que de celle touchant le secteur des pêches et de l'aquiculture. Ces organismes sont la Société de financement agricole (SFA), la Régie des assurances agricoles du Québec (RAAQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), le Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole (TAMPTA), la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et la Société québécoise

d'initiatives agroalimentaires (SOQUIA). Ces organismes ont un fonctionnement autonome et produisent leur propre rapport annuel. Leur budget est financé à même les crédits alloués au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, à l'exception de SOQUIA, qui a la particularité d'être une société d'État extra budgétaire.

1.5 Ressources humaines

L'effectif autorisé est passé de 2 184 personnes à 2 011 au 1^{er} avril 1998, soit une baisse de 8 % par rapport à 1997. Aux fins de présentation, nous utilisons le terme " effectif en fonction ", qui correspond au personnel régulier en poste et traduit mieux la réalité. L'année 1997-1998 a été caractérisée par une réduction importante du personnel du ministère, conséquente au programme des départs volontaires de juillet 1997. Au total, 181 personnes se sont prévaluées du programme durant l'année. On constate, à l'examen des statistiques montrant l'évolution du personnel en fonction, que certaines catégories d'emplois ont été plus touchées, soit les cadres intermédiaires et les ouvriers, qui ont vu leur nombre reculer respectivement de 22 % et 11 %.

Évolution de l'effectif régulier en fonction entre le 1^{er} avril 1997 et le 31 mars 1998

Catégories d'emplois	1 ^{er} avril 1997	31 mars 1998	Variation %
Cadres supérieurs	85	85	-
Cadres intermédiaires	32	25	-21,9
Fonctionnaires	1 105	988	-10,6
Professionnels	635	590	-7,1
Professeurs	104	100	-3,8
Ouvriers	79	70	-11,4
Total en fonction	2 040	1 858	-8,9

Les directions générales n'ont pas toutes été touchées de la même façon. Ce sont les directions de la production et des affaires régionales et des services à la gestion qui accusent les baisses plus importantes de personnel, soit plus de 10 %, tandis que cette proportion n'est que de 2 % pour la Direction des affaires économiques.

L'examen de l'évolution de l'effectif sur une période plus longue montre que certaines fonctions ministérielles ont connu un recul plus important. Globalement, les fonctions dites de soutien administratif, soit l'administration, l'encadrement et l'appui à l'exécution, ont vu leur effectif reculer de près de 30 %, alors que les fonctions dites de services à la clientèle n'ont régressé que de 13 %. Toutefois, parmi les services à la clientèle, seule la fonction scientifique, technique et conseil a vu son importance relative décliner, au profit des autres fonctions. La fonction encadrement est celle qui a été la plus touchée, avec une diminution de 43 % de son effectif.

Évolution de l'effectif* par grandes fonctions ministérielles, 1991-1998

Fonctions ministérielles	Avril 1991	Mars 1998	Variation %
Scientifique, technique et conseil	717	523	-27,1
Sécurité et hygiène alimentaires	460	419	-8,9
Enseignement	164	190	15,9
Analyse (socio-économique et marché)	132	147	11,3
Sous-total, services à la clientèle	1 473	1 279	-13,2
Administration interne et externe	821	625	-23,8
Encadrement	193	110	-43,0
Appui à l'exécution	148	87	-41,2
Sous-total, administration	1 162	822	-29,3
Total, effectif en fonction	2 635	2 101	-20,3

* Effectif régulier et occasionnel en fonction

Le ministère accorde une grande importance à la formation continue de son personnel. Pour l'année 1997, le ministère a consacré 1,35 % de sa masse salariale aux dépenses de formation, respectant ainsi la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre*, qui établit le seuil à 1 %. La formation était axée sur deux postes principalement, soit l'adaptation aux changements technologiques en vue d'acquérir de nouvelles compétences en informatique (31 % des participants) et l'adaptation aux changements de travail pour perfectionner ses compétences et en acquérir dans de nouveaux champs (63 % des participants).

1.6 Ressources financières

Le budget pour l'année 1997-1998 a été de 259,4 millions de dollars, soit une légère baisse (0,4 %) par rapport à l'année précédente, où il atteignait 260,5 millions de dollars.

État des budgets et des dépenses pour l'exercice financier 1997-1998 (milliers \$)

Programmes/Éléments		Budget	Dépenses probables
01	Formation, recherche et développement technologique		
	01 Recherche et développement technologique	13 202	13 182
	02 Formation bioalimentaire	16 781	16 749
03	Aide aux entreprises agroalimentaires		

	01 Appui financier	103 792	97 113
	02 Appui professionnel et technique	37 726	37 298
05	Appui réglementaire		
	01 Contrôle de la qualité des produits	27 442	27 194
06	Gestion interne et soutien		
	01 Direction	5 942	5 913
	02 Soutien administratif et technique	38 604	38 342
07	Développement des pêches et de l'aquiculture		
	01 Planification et recherche	5 840	5 781
	02 Contribution à la pêche, à l'aquiculture et à la transformation	9 429	8 127
	Sous-total	258 758	249 699
	Prêts, placements et avances	112	572
	Créances douteuses et autres	503	1 441
	Total	259 373	251 712

PARTIE II : Les faits saillants 1997-1998

L'année 1997-1998 représente une année charnière pour le ministère et ce, à plusieurs points de vue. Nous retenons ici les plus importants, soit l'adoption du plan stratégique 1997-2000, la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois et la création du Réseau pêches et aquiculture Québec.

1.1 Planification stratégique 1997-2000

Le plan stratégique triennal 1997-2000 a été réalisé en lien avec les objectifs et les orientations du gouvernement. Il définit, au regard des grands défis et enjeux du secteur, les grandes orientations et les principes directeurs dans le choix des moyens à privilégier. Les interventions du ministère en 1997-1998 s'inscrivent à l'intérieur des quatre orientations stratégiques suivantes :

- Accroître la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires sur les marchés, tant internes qu'externes.
- Favoriser la mise en valeur des ressources au profit des collectivités locales dans une perspective de développement durable.
- Offrir un filet de sécurité pour stabiliser les effets de la conjoncture.
- Favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socio-économique.

Compte tenu du contexte de ressources de plus en plus limitées, les quatre principes directeurs suivants ont été privilégiés dans nos interventions :

- Impliquer les clients dans la gestion des services et de l'aide financière partout où cela est possible en autant qu'ils contribuent au financement de ceux-ci, implication qui peut aller jusqu'à la prise en charge totale de la gestion.
- Accroître la contribution des entreprises au financement des services qui leur sont directement destinés et desquels elles tirent des avantages économiques.
- Accroître l'efficience et l'efficacité de l'organisation au bénéfice des clientèles.
- S'assurer que les interventions fédérales sont conformes aux orientations ministérielles et respectent l'équité entre les provinces ainsi que les champs de compétence du Québec.

1.2 Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois

La tenue de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, en mars 1998,

s'inscrit comme un moment historique pour le secteur. Par cette conférence, le gouvernement reconnaît l'importance du secteur en termes de création d'emplois et de richesse et son potentiel de développement considérable qui pourrait contribuer encore davantage à l'économie québécoise. L'objectif de la Conférence était de développer une vision commune de l'avenir du secteur et d'établir des consensus sur les objectifs de développement à privilégier pour qu'une croissance soutenue de cette industrie participe à l'enrichissement du Québec. Une vaste consultation a précédé la tenue de la Conférence, afin de favoriser le dialogue entre les intervenants de l'industrie et les autres acteurs de la société. Cette consultation a pris diverses formes : rencontres bilatérales, dépôt de mémoires, rencontres régionales et par filière. Des documents de référence et de consultation ont servi à alimenter les discussions. La Conférence incluait un symposium (402 participants) et un forum des décideurs (52 sièges). Le premier ministre, M. Lucien Bouchard, a présidé les travaux du Forum et plusieurs ministres y ont participé.

Le Forum a conduit à un total de dix-sept engagements des décideurs autour de quatre thèmes qui constituent les fondements de l'industrie agricole et agroalimentaire québécoise :

1. Tirer parti d'une nouvelle réalité économique (ouverture des marchés).
2. Des risques d'entreprises à gérer (outils financiers : sécurité des revenus et financement).
3. Un environnement à valoriser (enjeux agroenvironnementaux).
4. S'investir dans le savoir-faire (R&D, transfert technologique et formation).

Le secteur laitier a fait l'objet d'un consensus spécifique. Un groupe de concertation, présidé par le premier ministre, a été formé.

Le suivi de la Conférence est assuré par le Secrétariat de suivi du Forum des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, qui coordonne les travaux des quatre groupes de travail correspondant à chacune des thématiques avec des décideurs directement touchés par la thématique. Le mandat de chacun des groupes de travail est de s'assurer de la mise en application harmonieuse des consensus dégagés lors du Forum des décideurs en rapport avec les thématiques. À cette fin, ceux-ci doivent proposer un plan d'action visant à concrétiser les consensus du Forum des décideurs et assurer le suivi de la réalisation de ce plan d'ici le mois de novembre 1998.

1.3 Création du Réseau pêches et aquiculture Québec

Les efforts de concertation dans le secteur des pêches ont permis de réaliser près des deux tiers des engagements pris par les intervenants dans le cadre du Forum sur les pêches maritimes. Les intervenants se sont donné une structure permanente de concertation au sein de leur secteur, le Réseau pêches et aquiculture, et ont adopté un plan directeur pour les cinq prochaines années. Le Réseau succède au Forum des pêches maritimes, qui

adopte ainsi une structure permanente et élargie, dont les activités ne gravitent plus uniquement autour d'un événement annuel, mais prennent plutôt la forme de contacts continuels et propices aux échanges rentables ainsi qu'à la réalisation de projets structurants.

Le Réseau a pour finalité de poursuivre le développement durable et optimal du secteur des pêches et de l'aquiculture. De plus, il s'est donné pour mission de favoriser les échanges d'information et le partage de ressources spécialisées aptes à établir des relations d'affaires. La base des actions ou plutôt l'outil majeur de fonctionnement du Réseau est le plan directeur du secteur (1998-2003), adopté par tous les partenaires. Ce plan définit leur vision, soit *une industrie en réseau, fière et avant-gardiste qui offre, en réponse aux besoins des marchés, une diversité de produits renommés pour leur qualité, à partir de l'exploitation durable d'une ressource renouvelable, partagée équitablement, et d'une aquiculture bien établie.*

Les principaux champs d'intervention définis par le Plan sont les suivants :

1. Le partenariat d'affaires (travailler ensemble).
2. L'utilisation optimale de la ressource.
3. Le développement des marchés.
4. La professionnalisation des ressources humaines.
5. La valeur ajoutée des produits.

PARTIE III : Résultats stratégiques

Les interventions du ministère en 1997-1998, réalisées en conformité avec le plan stratégique 1997-2000, ont permis l'atteinte de la majorité de nos objectifs. Les résultats obtenus sont regroupés et présentés sous chaque orientation et principe directeur.

Orientation 1

Accroître la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires sur les marchés, tant internes qu'externes

Pour faire face aux nombreux défis que pose l'ouverture des marchés, le ministère a consacré des efforts considérables aux facteurs fondamentaux qui contribuent à améliorer la capacité concurrentielle des entreprises. Ces facteurs sont le transfert technologique, la formation, la qualité des aliments et le développement des marchés.

1. Préoccupation : transfert technologique

L'objectif du ministère est d'augmenter la pénétration des technologies (incluant celles de l'information) et pratiques de pointe dans les entreprises visées par ses activités et programmes de transfert. À cette fin, les efforts ont porté sur les trois éléments suivants :

- Production bovine et autres productions agricoles.
- Amélioration et diffusion des connaissances et technologies de pointe.
- Aquiculture et transformation des produits de la mer.

1. Production bovine et autres productions agricoles

1.1.1 Production bovine

Le ministère a poursuivi ses actions prévues dans le cadre de la stratégie de développement de la production bovine. Cette stratégie est assortie de plusieurs mesures touchant le transfert technologique, dont les plus importantes sont décrites ici.

Transfert technologique dans la production bovine

	Résultats	Résultats	Cibles	Atteinte
	1996-1997	1997-1998	1997-1998	
Nouvelles entreprises inscrites au PATBQ	213	56	250	22 %

Nombre d'entreprises dans le Réseau gestion et économie	271	237	300	79 %
Nombre de coopératives de financement	1	8	6	133 %
Taureaux évalués dans les stations d'épreuves	1 525	1 673	2 300	73 %

Le Programme d'amélioration des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) est un outil informatique de gestion des troupeaux et de sélection génétique des animaux reproducteurs. On compte actuellement 1 089 entreprises inscrites au PATBQ sur un bassin potentiel d'environ 4 800, si on exclut les troupeaux de moins de 15 vaches. L'objectif était d'inscrire 250 entreprises par année à ce programme. Toutefois, le nombre d'inscriptions n'a augmenté que de 56. Notre objectif n'a été atteint qu'à 22 %, en raison principalement de la mise en place d'une tarification et du délai nécessaire pour l'acquisition d'équipement spécialisé en vue de faire du contrôle à domicile. Le ministère maintient son objectif : les efforts des directions régionales visent plus que jamais à encourager l'utilisation des pratiques de pointe, telles que l'achat collectif de balances et l'installation de corral ainsi que l'incitation à adhérer au PATBQ.

Dans le but d'accroître la rentabilité de la production bovine, le ministère a implanté un réseau de gestion et d'économie, qui permet de recueillir auprès des entreprises bovines des données technico-économiques réelles sur une période de trois ans. Ces données serviront de base à des analyses et recherches sur les facteurs de rentabilité de la production bovine. Les entreprises participantes bénéficient des conseils donnés par l'intermédiaire des syndicats de gestion. L'objectif du ministère était de maintenir 300 entreprises dans le Réseau gestion et économie pendant trois ans. Le réseau ne compte que 237 entreprises, mais le ministère estime qu'il pourra tout de même atteindre son but, puisque le nombre d'entreprises participantes demeure suffisant pour recueillir des données économiques valables.

Le programme de garantie de prêt aux coopératives de producteurs de bovins de boucherie a été mis en place au mois de mai 1996. L'objectif est de créer, d'ici l'an 2000, huit coopératives de financement. Ces coopératives permettent aux producteurs et productrices de bœuf d'obtenir auprès d'une institution financière un emprunt sous forme de marge de crédit, à un taux avantageux. Le ministère, après seulement deux ans, a atteint son objectif. Il existe déjà huit coopératives de financement dans six régions agricoles, soit Abitibi-Témiscamingue, Chaudière-Appalaches, Centre-du-Québec, Estrie, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Mauricie. Cinq nouvelles coopératives devraient voir le jour d'ici la fin de l'année 1998.

Dans le but d'améliorer la génétique des troupeaux bovins, le ministère s'est donné comme objectif d'évaluer 2 300 taureaux par année d'ici l'an 2000, dans les stations d'épreuves. Les efforts et les moyens mis en œuvre en 1997-1998 ne lui ont pas permis d'atteindre sa cible, mais de s'en approcher de manière significative (73 %). Les raisons sont liées notamment aux capacités d'accueil des stations, à leur répartition sur le territoire et aux normes exigées concernant l'âge au gain minimum. L'année 1998-1999 est la dernière année du programme. Le ministère réévaluera cet objectif.

1.1.2 Autres productions

Les programmes et activités en matière de transfert des nouvelles technologies et pratiques de pointe doivent rejoindre toute la clientèle potentielle. En ce sens, les directions régionales travaillent à documenter un indicateur qui permettrait de rendre compte de leurs activités en matière de transfert technologique. Pour le moment, l'indicateur retenu pour mesurer le nombre d'entreprises rejointes par les programmes et les activités sur le transfert des nouvelles technologies et pratiques de pointe est le nombre d'exploitations participantes au volet " Introduction de nouvelles technologies " du Programme d'aide aux entreprises agroalimentaires. Selon cet indicateur, il reste encore 40 % de la clientèle à rejoindre.

Activités de transfert technologique : clientèle rejointe

Volet : Introduction de nouvelles technologies					
	Résultat 1996-1997		Résultat 1997-1998		Nombre potentiel d'entreprises
	Nombre	Proportion	nombre	proportion	
Entreprises Rejointes *	10 414	59,2 %	10 754	61,1 %	17 590

* Incluant les exploitations bovines

1.1.3 Transfert technologique dans les productions animales

L'objectif de mettre en place une desserte régionale efficiente afin de donner accès à un encadrement technique spécialisé et de haut niveau pour les productions animales à plus faible volume (ex. : ovin, caprin, équin, cunicole, grands gibiers, animaux à fourrure) n'a pas été pleinement atteint. Trois réseaux d'expertise (ovin, caprin et cunicole) sont maintenant en place pour assurer l'encadrement technico-économique de ces productions. Plusieurs entreprises ont été rejointes dans chacune des productions. Le ministère travaille actuellement à repositionner son offre de services et se fixera de nouveaux objectifs.

Activités de transfert technologique dans les autres productions animales

	Résultats 1997-1998	Cibles 1997-1998	Atteinte
Nombre de groupes de spécialistes de référence mis en place	3	6	50 %
Nombre de documents publiés	8	8	100 %

Nombre de clients rejoints	700	500	140 %
----------------------------	-----	-----	-------

L'objectif d'augmenter les activités de formation et de publication de guides pour les différentes espèces animales a été atteint. Plusieurs activités de formation ont été réalisées. Le nombre de participants a été important pour plusieurs d'entre elles. Des guides et des documents de référence ont été publiés en collaboration avec le Conseil des productions animales (CPAQ inc.), avec lequel le ministère a signé une entente pour la diffusion de l'information technique. On compte, parmi les documents publiés, six mini-guides sur l'élevage des grands gibiers (bison, sanglier, cerf rouge, cerf de Virginie, daim, wapiti), une trousse de démarrage en production ovine et un guide pour la production caprine.

1. Amélioration et diffusion des connaissances et technologies de pointe

1.2.1 Développement des connaissances et technologies de pointe

Le ministère s'était donné comme objectif de consacrer 13,5 millions de dollars par année d'ici l'an 2000 au soutien du développement des connaissances et des technologies. Une somme de 12,5 millions de dollars a été investie pour l'exercice 1997-1998. Ce montant correspond aux sommes versées par le MAPAQ pour soutenir des activités de R&D, tant *intra-muros* qu'*extra-muros*. De ce montant, 9,5 millions de dollars sont consacrés au soutien des activités des centres de recherche du ministère et 3 millions de dollars constituent des subventions accordées par le ministère dans le cadre du programme de recherche de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement de l'agroalimentaire, administré par le Conseil des recherches en pêches et en agroalimentaire du Québec (CORPAQ).

Développement des connaissances et technologies de pointe

	Résultat 1997-1998	Cible 2000	Atteinte
Valeur des projets exécutés et financés en R&D	12,5 M\$	13, 5 M\$	93 %

1.2.2 Regroupement et diffusion des résultats de la R&D

Dans le but d'augmenter la pénétration des technologies et pratiques de pointe dans les entreprises, quelque 225 activités de diffusion ont été réalisées (articles, entrevues radiophoniques et télévisées, conférences, séminaires, rapports, articles scientifiques, colloques et autres). Le ministère a, pour sa part, contribué à sensibiliser les intervenants de l'agroalimentaire à l'importance d'investir en R&D, entre autres, par la mise en valeur de résultats de recherche présentant un intérêt pour l'industrie. Il a placé dans la vitrine Internet un répertoire des programmes d'aide aux industries du bioalimentaire. Le répertoire, mis à jour régulièrement, est maintenant accessible en tout temps, gratuitement. Le ministère a également commencé à rendre accessible dans la vitrine Internet de l'information sur ses activités de R&D ainsi que sur le CORPAQ.

Un système de gestion des informations concernant les travaux de R&D financés par le ministère est en développement et sera opérationnel en mars 1999. Il permettra de définir un indicateur afin de mesurer le progrès accompli en matière de diffusion des résultats de la R&D.

1.3 Aquiculture et transformation des produits de la mer

Le ministère s'est donné comme objectif, pour l'exercice 1997-1998, de réaliser six projets visant spécifiquement l'introduction de nouvelles technologies dans le secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales.

Activités de transfert technologique dans le secteur des pêches

		Résultats 1997- 1998	Cibles 1997- 1998	Atteinte
1	Introduire dans deux entreprises la technique de production de truites monosexes femelles et stériles	3	2	150 %
2	Introduire dans une entreprise piscicole l'utilisation d'une source de chaleur industrielle	1	1	100 %
3	Introduire dans une entreprise de la Gaspésie l'élevage des moules dans un milieu ouvert	2	1	200 %
4	Introduire cinq nouvelles technologies permettant : • De contrôler et améliorer la durée de conservation des produits • D'améliorer la productivité des entreprises • D'améliorer la qualité des produits finis	2	5	40 %
5	Introduire dans le secteur de la transformation deux nouvelles technologies d'utilisation des résidus de crevettes	2	2	100 %
6	Mettre en place un réseau de veille commerciale et technique par l'utilisation des technologies de l'informatique	En cours		-

Ces projets visent plusieurs objectifs : la qualité du produit, la réduction des coûts de production, les nouvelles méthodes de production, le développement de nouveaux procédés, la valorisation des sous-produits de la capture et le développement de nouveaux marchés.

Bien qu'il s'agisse souvent de projets pilotes sur une base expérimentale, qui nécessiteront quelques années pour être évalués adéquatement, les premiers résultats sont satisfaisants pour la plupart d'entre eux. Toutefois, dans le développement de nouveaux procédés (projet 4), seulement deux techniques sur les cinq qui étaient prévues ont été introduites. Il s'agit d'une pellicule perméable aux gaz permettant de prolonger la durée de conservation des produits fumés et d'une pompe thermique pour chauffer l'eau de bassins pour un rendement en énergie supérieur aux moyens conventionnels de chauffage de l'eau.

Au chapitre des marchés, le ministère vise à favoriser le développement de nouveaux marchés étrangers et l'accroissement de la présence des produits québécois sur le marché intérieur. À cette fin, un réseau de veille commerciale et technique utilisant les technologies de l'informatique est actuellement à l'étape de démarrage. La dernière année a permis au ministère de faire le point sur le concept à privilégier afin de répondre aux besoins d'une clientèle hétérogène au sein du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales. Les besoins exprimés couvrent des sujets aussi vastes que l'actualité régionale de l'industrie, les marchés et la concurrence, les technologies et les procédés, ainsi que l'environnement socio-économique local, national et international.

Le Réseau pêches et aquiculture, formé d'acteurs de l'industrie des pêches et de l'aquiculture commerciales, a accepté de traiter en priorité la mise en place d'une veille commerciale à l'intérieur de son plan directeur 1998-2003. Le Réseau considère ce type d'outil comme étant essentiel dans une démarche visant à améliorer, alimenter et soutenir le partenariat d'affaires. À cette fin, la réflexion entreprise par le ministère se poursuivra dans le cadre des travaux du Réseau pêches et aquiculture, qui verra à la mise en place d'un carrefour virtuel de services au bénéfice de ses membres.

2. Préoccupation : formation

La formation est un autre facteur sur lequel le ministère mise pour accroître la capacité concurrentielle des entreprises agricoles. Le ministère vise deux objectifs, soit :

- une augmentation de 5 % par année, d'ici l'an 2000, du nombre de diplômés des ITA embauchés par les entreprises agricoles, de services et de transformation;
- un accroissement du volume d'activités en formation continue d'au moins 5 % par année jusqu'à l'an 2000.

2.1 Formation régulière

L'objectif d'augmenter de 5 % par année, d'ici l'an 2000, le nombre de diplômés des ITA de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe embauchés par les entreprises agricoles, de services et de transformation a été largement dépassé pour l'année 1997-1998. Depuis 1994, les demandes d'admission sont passées de 924 à 1 251, tandis que le nombre d'élèves admis en 1^{re} année est passé de 482 à 551. Le taux d'admission en septembre 1997 s'élevait à 44 %. Les contingentements ont été atteints dans la majorité des programmes en 1997.

Nombre de diplômés des ITA embauchés

Formation régulière	Résultat	Résultat	Cible	Atteinte
	1996-1997	1997-1998	1997-1998	
Nombre de diplômés embauchés	168	260	197	132 %

Parmi les facteurs ayant contribué à cette excellente performance, mentionnons un taux élevé de réussite scolaire, un taux de diplômation supérieur à la moyenne des collèges du Service régional d'admission de Montréal (SRAM) et un effort marqué sur le plan de la diffusion d'information sur les programmes scolaires. De plus, le ministère a mis en place trois mesures, soit :

- augmenter le contingentement de 20 places en technologie de la transformation des aliments à Saint-Hyacinthe;
- porter à 60 le nombre de places disponibles en Gestion et exploitation d'entreprises agricoles à La Pocatière;
- hausser le contingentement de 30 à 40 places en Techniques équines face à la demande croissante pour le secteur de la randonnée équestre.

En plus des deux ITA, une trentaine d'établissements agricoles des niveaux secondaire et collégial offrent de la formation qui bénéficie annuellement à quelque 3 000 élèves. Les activités de promotion de la formation agricole, jumelées aux incitations financières de la Société de financement agricole, ont eu pour effet d'augmenter sensiblement au cours des cinq dernières années le nombre de personnes désirant acquérir une formation spécialisée en agriculture. À l'automne 1997, on établissait d'ailleurs à 4 % par rapport à 1996 le taux d'augmentation des inscriptions au programme Gestion et exploitation d'entreprises agricoles (GEEA), donné dans les dix établissements de niveau collégial.

2.2 Formation continue

L'objectif d'accroître dans les ITA le volume d'activités en formation continue d'au moins 5 % par année jusqu'à l'an 2000 a été atteint en ce qui concerne le nombre d'heures par groupe de formation donnée. Cependant, il n'a pas été atteint au chapitre du nombre de personnes participantes. Nous observons même une diminution par rapport à 1996-1997. Cela s'explique en grande partie par le fait qu'il y a moins de formation de courte durée et plus de formation de moyenne et de longue durée pour le même groupe de personnes. De plus, les programmes de financement des différents intervenants dans le domaine ne permettent plus la flexibilité des dernières années sur le plan des offres de formation. Enfin, l'autofinancement s'avère difficile dans le secteur de la production agricole. En termes de nombre de personnes touchées, la

baisse réelle de la clientèle est de 48 % à La Pocatière et de 17 % à Saint-Hyacinthe.

Formation continue donnée par les ITA

	Résultats	Résultats	Cibles	Atteinte
	1996-1997	1997-1998	1997-1998	
Nombre d'heures-groupes de formation donnée	11 158	12 821	11 715	109 %
Nombre de personnes participantes	4 922	3 679	5 164	71 %

Cette tendance à la baisse dans le volume de la formation continue s'observe également dans les bilans d'activités fournis par les Collectifs régionaux en formation agricole (CRFA). En dépit d'une diminution dans les taux d'inscription annuels des agriculteurs et agricultrices dans l'un ou l'autre des multiples programmes de formation sur mesure donnés dans le vaste réseau éducatif, le ministère a renouvelé avec ses partenaires, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et le ministère de l'Éducation (MEQ), son soutien financier aux 14 CRFA (budget total de 330 000 \$). Ce réseau de collaborateurs, unique au secteur agricole, joue un rôle important en matière d'identification des besoins en formation agricole, d'harmonisation de l'offre de formation donnée et de valorisation de la formation en agriculture. Les 14 CRFA seront appelés à jouer un rôle déterminant au cours des années à venir dans la mise en application des consensus de la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois en matière de formation.

Par ailleurs, le ministère a tenu des activités de sensibilisation et de concertation dans le but de susciter une culture de formation dans les entreprises de transformation et de distribution et d'inciter les industriels à se doter de plans de formation de la main-d'œuvre et d'embaucher des diplômés. La formation continue en agroalimentaire devrait connaître une reprise significative l'an prochain en raison des effets de l'application de la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* (loi 90). De plus, lors de la récente Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, le gouvernement s'est engagé à faciliter le financement d'activités de formation continue qualifiantes en agriculture et en agroalimentaire, notamment sous la forme d'attestations d'études collégiales. Le ministère travaille actuellement à redéfinir son approche en matière de formation continue pour la prochaine année.

3. Préoccupation : qualité des aliments

La qualité des aliments est un autre facteur auquel le ministère travaille pour améliorer la capacité concurrentielle des entreprises. Ses efforts portent sur la maîtrise des risques et l'amélioration de la qualité.

3.1 Maîtrise des risques

L'objectif est d'amener, d'ici l'an 2000, 25 % des entreprises soumises à un permis d'inspection du Québec à maîtriser les risques associés à la qualité et à l'innocuité de leurs produits. De fait, il s'agit clairement de responsabiliser les entreprises. L'objectif a été largement dépassé.

Entreprises soumises à un permis d'inspection qui maîtrisent le risque

	Résultat	Résultat	Cible	Atteinte
	1996-1997	1997-1998	1997-1998	
Proportion d'entreprises maîtrisant le niveau de risque	Début	40 %	25 %	160 %

Le ministère a mis en place trois mesures particulières qui ont contribué à dépasser largement l'objectif fixé. Il s'agit de la mise en application d'une méthode d'inspection basée sur le risque à la santé, du développement d'un nouveau programme de formation en hygiène et salubrité alimentaires et du développement d'une approche globale de surveillance des activités de la chaîne agroalimentaire.

3.1.1 Méthode d'inspection basée sur le risque

Le ministère a intégré, dans l'ensemble des activités d'inspection, la notion de risque à la santé associée aux activités de l'entreprise, de façon à pouvoir moduler ses interventions en fonction du niveau de risque que présentent les établissements.

Le développement et la mise en application d'une méthode d'inspection basée sur le risque, instaurée en 1996, ont été poursuivis en 1997. La méthode d'inspection des aliments basée sur le risque à la santé repose sur les mêmes principes qui sous-tendent l'approche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), reconnue à l'échelle internationale. Elle est toutefois adaptée à la réalité de l'industrie bioalimentaire québécoise, composée principalement de petites et de très petites entreprises. Elle intègre plusieurs paramètres scientifiques traités selon un modèle mathématique, auxquels s'ajoute le jugement du personnel inspecteur afin d'en arriver à une évaluation plus adéquate. Cette méthode évolutive s'applique à l'ensemble de la clientèle soumise à l'inspection des aliments; elle favorise la responsabilisation des entreprises. Le ministère prévoit avoir classifié l'ensemble des établissements d'ici 1998-1999. Pour la présente année, son objectif a été largement dépassé, puisque 80 % des entreprises ont été classifiées.

Entreprises classifiées selon la méthode " base risque "

	Résultat	Cible	Atteinte
	1997-1998	1997-1998	

Nombre d'entreprises classifiées selon la méthode d'inspection " base risque "	80 %	70 %	114 %
--	------	------	-------

L'adoption de la méthode d'inspection basée sur le risque permet une intervention plus adéquate auprès des entreprises et une rationalisation des coûts. Les premiers effets sont déjà observables dans le bilan des activités d'inspection du ministère, en particulier au chapitre du nombre de visites d'inspection et d'heures d'inspection permanente. Par ailleurs, le nombre de plaintes a légèrement augmenté, ce qui pourrait s'expliquer en partie par une plus grande sensibilisation de la population à l'égard de la qualité des aliments.

Bilan des activités d'inspection du ministère

Nombre	1996-1997	1997-1998	Écart
Visites d'inspection	123 900	117 069	-6 831
Heures d'inspection permanente	21 352	19 481	-1 871
Avis de non-conformité	4 444	4 414	-30
Constats d'infraction	652	758	106
Poursuites	677	850	173
Prélèvements d'échantillons	25 209	25 473	264
Déterminations analytiques	543 194	511 849	-31 345
Plaintes traitées	4 288	4 563	275

Incluant les villes sous ententes

3.1.2 Nouveau programme de formation en hygiène et salubrité alimentaires

Le ministère a incité les entreprises à prendre leurs responsabilités à l'égard de l'innocuité des aliments qu'elles manipulent, de façon à ce qu'elles soient en mesure de maîtriser les risques inhérents à leurs opérations.

Le bilan des toxi-infections alimentaires des dernières années démontre la part importante qu'occupent les manipulateurs d'aliments dans ces épisodes. De fait, la formation de ces derniers est un atout majeur dans la lutte contre les toxi-infections.

En 1997-1998, le ministère a repensé son programme de formation en hygiène et salubrité alimentaires, afin de le rendre encore plus accessible à l'ensemble des travailleurs et travailleuses des 47 000 établissements de vente au détail et de restauration. En vigueur depuis 1991, ce programme est offert aux personnes qui manipulent des aliments. À ce jour, près de 13 000 personnes ont reçu le certificat de manipulateur d'aliments.

Des sessions de sensibilisation d'une durée plus courte (3 heures) sont également offertes par le personnel inspecteur aux entreprises qui en font la demande.

Formation en hygiène et salubrité

	1996-1997	1997-1998	Écart
Nombre de manipulateurs formés	2 395	2 845	450
Sessions de sensibilisation offertes	1 248 hrs	1 432 hrs	184 hrs

3.1.3 Approche globale de surveillance

Le ministère a développé une approche globale de surveillance de l'ensemble des activités de la chaîne bioalimentaire, de façon à ce que tous les intervenants du secteur puissent compter sur un système intégré permettant d'offrir aux consommateurs et consommatrices des aliments sains et de protéger la santé publique.

D'une part, le ministère effectue, comme chaque année, un suivi rigoureux des épisodes de toxi-infections alimentaires. L'année 1997-1998 s'est soldée par une hausse du nombre de déclarations au ministère. D'autre part, le ministère assure un suivi des cas déclarés de zoonoses en vertu du protocole entre les départements de santé publique et le MAPAQ. Ces cas ont également augmenté au cours de la dernière année.

Bilan des toxi-infections et zoonoses

	1996-1997	1997-1998	Écart
Nombre de déclarations au MAPAQ	579	829	250
Nombre de personnes malades	2 680	3 960	1 280
Nombre de cas de zoonoses	4	14	10

Afin d'enrayer les effets néfastes associés aux toxi-infections alimentaires et aux zoonoses, un projet pilote visant à établir un plan d'action intégré pour la surveillance de *Salmonella enteritidis* au Québec a été mis sur pied. Le ministère, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, les directions de la santé publique, l'Agence canadienne d'inspection des aliments et la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec, a établi pour 1997-1998 des actions qui visent à renforcer la surveillance de *Salmonella enteritidis* et à promouvoir les activités de prévention et de contrôle de cette bactérie.

Par ailleurs, afin de connaître le statut sanitaire du cheptel québécois au regard des diverses maladies d'importance, le ministère a consolidé son réseau d'épidémiosurveillance, appelé communément (RAIZO). En diffusant les informations aux différents intervenants, le RAIZO favorise la mise en place d'actions pour mieux prévenir et contrôler les maladies.

3.2 Amélioration de la qualité

Les travaux du ministère ont aussi porté sur l'amélioration de la qualité. À cette fin, le ministère s'est donné comme objectif d'amener, d'ici 1999, 25 % des entreprises inscrites à l'activité " Le Québec à votre table " à s'engager dans un projet d'amélioration de la qualité. " Le Québec à votre table " est un concept développé par le ministère qui inclut tout un train de mesures (Vitrine de produits régionaux, séminaires, formations, validation etc.) visant à positionner les produits bioalimentaires québécois sur le marché.

Amélioration de la qualité

Entreprises inscrites au " Québec à votre table "	Résultat	Cible	Atteinte
Nombre d'entreprises ayant un projet qualité	2	10	20 %

Au cours de l'année 1997-1998, 129 entreprises se sont inscrites à l'activité " Le Québec à votre table ", soit 20 retraits et 22 ajouts comparativement à 1996-1997. Présentement, deux d'entre elles sont engagées dans un projet d'amélioration de la qualité (programme d'encadrement qualité) et six autres s'y préparent. Nos outils d'intervention sont les suivants :

- Rencontres régionales de sensibilisation et de vulgarisation des concepts qualité.
- Rencontres individuelles de soutien qualité.
- Programme d'encadrement qualité.

Nous avons revu nos façons de faire en cours d'année, puisque nous n'avons pas atteint nos objectifs. Les entreprises inscrites au " Québec à votre table " sont généralement de petite taille et souvent moins disposées à amorcer une démarche structurée d'amélioration de la qualité. Nous avons choisi de les regrouper avec d'autres entreprises et de les intégrer dans nos interventions " qualité " régulières. Cela permet de favoriser des associations intéressantes, particulièrement dans le cadre du programme d'encadrement qualité, dont l'objectif est précisément de soutenir les petites entreprises désireuses d'effectuer une démarche qualité. Les conseillers régionaux en transformation et marketing ont aussi été rencontrés et associés à cette démarche, qui commence à donner des résultats intéressants. Tous les éléments sont maintenant en place et la prochaine année devrait être déterminante quant à l'atteinte de cet objectif.

Bilan des interventions touchant l'amélioration de la qualité

	Entreprises participantes aux activités touchant la qualité

Activité	Inscrites au " Québec à votre table "	Non inscrites au " Québec à votre table "	Total
Rencontres régionales *	32	43	75
Rencontres individuelles	5	16	21
Encadrement qualité **	2	9	11

Note : * Un total de huit rencontres régionales ont été organisées.

**Il s'agit d'un nouveau programme, pour lequel trois projets ont été approuvés.

4. Préoccupation : marchés

Enfin, le développement des marchés constitue un autre facteur auquel le ministère a choisi de travailler pour améliorer la capacité concurrentielle des entreprises. Le ministère s'est donné deux objectifs, soit :

- Augmenter du tiers, d'ici l'an 2000, le nombre d'entreprises bioalimentaires québécoises exportatrices, les faisant passer de 300 à 400.
- Positionner, d'ici l'an 2000, 25 % des entreprises régionales présentes dans la Vitrine des produits régionaux sur le marché du détail et dans le réseau des hôtels, restaurants et institutions.

4.1 Développement des marchés extérieurs

Les activités de développement des marchés extérieurs du ministère visent à promouvoir les produits et les entreprises du Québec, à former, à informer et à appuyer les entreprises dans leurs stratégies à l'exportation. Au cours de l'année 1997-1998, les activités ont touché une clientèle de 225 entreprises agroalimentaires, dont plusieurs ont participé à plus d'une activité. L'objectif n'a pas été atteint, mais un délai est souvent nécessaire dans ce domaine pour mesurer le résultat réel.

Développement des marchés extérieurs

	Résultat	Cible	Atteinte
	1997-1998	1997-1998	
Nouvelles entreprises exportatrices	12	30	40 %

Les activités réalisées en 1997-1998 comprennent 15 missions d'acheteurs étrangers au Québec, 14 missions commerciales et exploratoires à l'extérieur du Québec, 3 missions de validation de produits à l'extérieur, la participation à 23 foires, expositions et activités promotionnelles à l'exportation, 25 autres activités de relations commerciales internationales et 9 activités de formation et encadrement. Le MAPAQ a aussi offert un appui technique continu aux entreprises dans le domaine de l'exportation, en plus de fournir de l'information stratégique sur les marchés, notamment grâce au bulletin hebdomadaire *Signaux marketing* et à son centre de documentation spécialisé dans les marchés agroalimentaires. L'événement annuel *Gourmet Québec*, qui a eu lieu à Montréal, a permis de mettre en contact 59 entreprises agroalimentaires québécoises, dont 12 nouvelles à l'exportation, avec 60 acheteurs potentiels des différentes régions du globe. Il a généré des retombées directes de l'ordre de 4 millions de dollars.

On estime que, parmi les activités organisées par le ministère, 42 ont eu des retombées commerciales immédiates. Elles ont procuré des ventes réelles, pour une période de 12 mois, de 67 millions de dollars. Parmi les entreprises ayant participé à ces activités, 99 ont déclaré faire affaires avec un nouveau marché d'exportation et, de ce nombre, 78 ont déclaré des ventes réalisées ou estimées pour les 12 mois suivant l'événement. C'est donc dire que 78 entreprises agroalimentaires québécoises peuvent être considérées comme étant exportatrices dans de nouveaux marchés à la suite de ces activités.

Par ailleurs, le ministère a soutenu financièrement un projet visant à fournir un appui technique à 33 entreprises de transformation de produits marins en vue de leur permettre de s'adapter au nouveau contexte réglementaire américain relatif à la qualité sanitaire des produits halieutiques destinés aux États-Unis. Le projet a ainsi permis aux responsables du contrôle de la qualité des entreprises en régions maritimes, concernées par l'exportation de produits vers les États-Unis, d'acquérir une formation sur tous les aspects touchant le nouveau programme américain de gestion de la qualité en vue, le cas échéant, de faire la mise à niveau de leurs procédés de transformation. Ce soutien permettra aux entreprises de conserver leur part de marché aux États-Unis et ainsi de stabiliser l'économie régionale dépendante de ce marché, et même de favoriser la pénétration de leurs produits sur de nouveaux marchés américains.

4.2 Vitrine des produits régionaux

L'objectif du ministère est de positionner, d'ici l'an 2000, 25 % des entreprises régionales présentes dans la Vitrine des produits régionaux, soit 10 entreprises sur le marché du détail et dans le réseau des hôtels, restaurants et institutions (HRI).

La Vitrine des produits régionaux est un moyen privilégié pour amener les entreprises d'envergure locale et régionale à étendre leurs marchés dans les réseaux détail et HRI au Québec. Elle fait partie d'un ensemble de services du ministère pour informer, encadrer et promouvoir les entreprises régionales du Québec ainsi que leurs produits. La Vitrine a regroupé 129 entreprises participantes pour 270 produits en 1997-1998. Cet outil de positionnement a fait l'objet d'une large diffusion dans le courant de l'année. Des expositions permanentes ont été montées à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec (ITHQ) et au Marché Bonsecours à Montréal. Une présentation permanente, mais partielle de la Vitrine a eu lieu également au restaurant Le Parlementaire, à l'Assemblée nationale de Québec.

L'exposition itinérante complète a été présentée lors de 11 événements, dont des foires commerciales professionnelles, comme le Salon Rendez-Vous 97 et le Super Salon de l'alimentation, et d'événements grand public, comme Expo Québec 97 et les Fêtes gourmandes internationales. Des expositions itinérantes partielles ont été présentées selon les besoins des régions lors de 16 événements, notamment lors d'expositions régionales.

La Vitrine permet de faire connaître les produits régionaux partout au Québec. Elle offre aux entreprises participantes une visibilité qu'elles pourraient difficilement obtenir autrement. La crédibilité associée à l'image de la Vitrine est également considérée comme un atout par les entreprises. Celles-ci considèrent qu'il s'agit d'un moyen peu coûteux de tester l'intérêt des acheteurs potentiels pour leurs produits.

Des entrevues auprès des entreprises ont fait ressortir que la grande majorité des répondants ont reçu des demandes d'information de la part d'acheteurs potentiels grâce aux activités de la Vitrine. Plusieurs ont aussi établi des contacts sérieux, fourni des échantillons, amorcé des négociations ou conclu des ventes avec de nouveaux clients. Le système de collecte d'information est présentement en développement. Il s'avère très difficile de comptabiliser le nombre d'entreprises présentes dans la Vitrine qui font affaires avec des distributeurs reconnus. Des évaluations préliminaires indiquent que 75 % des entreprises ont établi des liens d'affaires avec des réseaux. Toutefois, la nature des liens est tantôt permanente, tantôt sporadique, suivant le type et le volume de produits ainsi que le calendrier de production des entreprises. Le ministère travaille à redéfinir un indicateur afin de tenir compte de cette réalité.

Orientation 2

Favoriser la mise en valeur des ressources au profit des collectivités locales dans une perspective de développement durable

L'activité bioalimentaire est caractérisée par une exploitation des ressources naturelles et une forte présence dans les milieux ruraux, où elle constitue un apport économique important profitant aux collectivités locales. Tout en travaillant à l'amélioration de la capacité concurrentielle, le ministère s'est également préoccupé de créer des conditions propices au développement de l'activité agricole dans les régions rurales et maritimes. Ses interventions ont touché la conservation des ressources, la mise en valeur du potentiel de l'industrie bioalimentaire et la sensibilisation du public à l'agroalimentaire.

1. Préoccupation : conservation des ressources

Les interventions du ministère en matière de conservation des ressources ont été réalisées à trois niveaux : transfert technologique, analyse environnementale des programmes et réduction des pesticides dans les entreprises agricoles.

1.1 Transfert technologique

Au chapitre du transfert technologique, le ministère travaille à augmenter la pénétration dans les fermes et les piscicultures des technologies et pratiques visant à conserver les ressources, à protéger l'environnement et à réduire les nuisances dans les domaines de la gestion des fumiers, la conservation des sols et de l'eau, l'amélioration et la diffusion des connaissances agroenvironnementales et la gestion de l'eau dans les piscicultures.

1.1.1 Gestion des fumiers

Le ministère s'est donné comme objectif de soutenir les entreprises agricoles dans l'adaptation de leur système de production afin de les rendre conformes à la nouvelle réglementation sur la réduction de la pollution d'origine agricole.

	Résultats 1997-1998	Cibles 1997- 1998	Atteinte
Projets complétés de structures d'entreposage des fumiers	374	500	75 %
Nombre de clubs agroenvironnementaux	21	30	70 %
Entreprises membres d'organismes de gestion des surplus	400	440	91 %

Afin d'aider les entreprises agricoles à se conformer au *Règlement sur la réduction de la*

pollution d'origine agricole, le ministère a mis en œuvre, en juillet 1997, le Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA).

L'aide financière offerte, totalisant 400 millions de dollars, permettra entre autres :

- à 9 000 entreprises agricoles de disposer, d'ici 2003, d'une structure d'entreposage conforme à la réglementation;
- aux entreprises agricoles de se regrouper au sein de clubs agroenvironnementaux.

Ces clubs offriront notamment des services professionnels pour la réalisation de plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF).

Depuis son lancement, en juillet 1997, le PAIA a permis la réalisation de 374 projets de structures d'entreposage et la formation de 21 clubs agroenvironnementaux regroupant plus de 700 entreprises agricoles. Au total, l'aide financière versée pour les différents volets s'établit à près de 11,5 millions de dollars en 1997-1998. L'objectif de 500 projets de structures d'entreposage n'a pu être atteint cette année, notamment en raison de la date de démarrage du PAIA, des délais pour l'obtention des autorisations réglementaires et d'un intérêt mitigé des entreprises agricoles à investir pour se conformer aux nouvelles exigences. Dans le cas des clubs agroenvironnementaux, 21 étaient en place au 31 mars 1998 et plus d'une trentaine étaient en formation, ce qui démontre la pertinence de cette formule auprès des producteurs québécois.

Plusieurs entreprises agricoles doivent se munir d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) : il s'agit principalement des entreprises requérant un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) pour des projets d'agrandissement ou d'établissement. Comme de nouvelles normes sont actuellement en voie d'élaboration quant au phosphore, aux dates d'épandage et aux bandes de protection des cours d'eau, très peu de PAEF ont pu être produits jusqu'à maintenant. Toutefois, ce retard sera rattrapé lorsque la méthodologie et les normes seront finalisées. Ceci n'a cependant pas empêché plusieurs entreprises de se munir d'un plan de fertilisation répondant à leurs besoins plutôt qu'aux exigences réglementaires.

Trois organismes de gestion des surplus de fumiers sont en place dans les bassins des rivières L'Assomption, Chaudière et Yamaska. Ils comptent actuellement 400 membres. L'aide financière provient du Programme d'aide aux entreprises agroalimentaires; elle est accordée pour les services professionnels permettant de trouver des solutions à la gestion des surplus de fumier.

1.1.2 Amélioration de l'accès à l'expertise phytosanitaire

L'objectif d'augmenter de 15 %, d'ici l'an 2000, le nombre d'abonnés au Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) devrait se réaliser. En 1997, le nombre d'abonnés a augmenté de 4,4 %. Le grand nombre d'activités de promotion a permis d'augmenter la clientèle et surtout d'améliorer la visibilité du RAP. Les surfaces de culture couvertes par les abonnements ne sont plus retenues comme indicateurs. Cette méthode d'évaluation n'est pas représentative, puisque nous savons qu'il y a beaucoup de rediffusion des communiqués du

RAP et de rediffusion de l'information, particulièrement aux membres des clubs d'encadrement technique et aux clients des entreprises privées. Cela contribue donc à la mission du RAP, qui est d'informer le secteur de l'évolution des ennemis des cultures et de recommander les interventions les plus appropriées dans un contexte de développement durable.

Accès à l'expertise phytosanitaire

	Résultats 1997-1998	Cibles 1997-1998	Atteinte
Nombre d'abonnés au RAP	1 451	1 500	97 %
Nombre d'entreprises rejointes par les ateliers	90	100	90 %
Nombre de conseillers rejoints	225	200	113 %

L'objectif de tenir des ateliers de diagnostic sur les maladies et ravageurs affectant les récoltes dans les productions les plus vulnérables a été pleinement atteint. Des ateliers, des cours et des présentations ont été donnés par le personnel de laboratoire du diagnostic en protection des cultures, le personnel de la Direction des services technologiques et le RAP. Les cultures visées étaient les pommes, les pommes de terre, le maïs et les grandes cultures. Les conseillers des clubs d'encadrement technique, du ministère et des entreprises privées ont participé à ces ateliers et ensuite transmis l'information à leurs membres ou à leurs clients.

1.1.3 Contrôle des mauvaises herbes

L'objectif de faire en sorte, d'ici l'an 2000, que le contrôle des mauvaises herbes sur 10 % des superficies de maïs cultivé soit assuré par un système d'aide à la décision par ordinateur (DESHRB) est en bonne voie de réalisation. Toutefois, nous ne pouvons pas encore fournir de résultats. Le logiciel sera opérationnel au début de l'été 1998. Il sera rodé, validé et distribué pour utilisation dans la deuxième partie de l'année 1998.

1.1.4 Gestion de l'eau dans les piscicultures

L'objectif du ministère est d'établir les bases d'une politique de développement durable en aquiculture d'eau douce, tout en assurant la protection de l'environnement et la pérennité de la ressource hydrique.

Le ministère a réalisé une étude exhaustive visant la caractérisation des rejets des piscicultures afin d'évaluer l'impact de ces dernières sur la qualité de l'eau. Un rapport a été déposé à l'automne 1997. Cette étude a été menée conjointement avec le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) et l'Association des aquiculteurs du Québec inc. Elle servira de base à l'établissement, puis à l'amélioration de normes relatives au traitement des rejets aquicoles.

1.2 Analyse environnementale des programmes

L'objectif est de s'assurer que, d'ici l'an 2000, tous les programmes agricoles du ministère et des organismes relevant du ministre favoriseront une gestion respectueuse de l'environnement et des ressources à la ferme.

Analyse agroenvironnementale des programmes du ministère

	Résultat 1997-1998	Cible 1997-1998
Nombre de programmes sous analyse	1 analyse complétée 4 analyses en cours	5
Budget du programme analysé *	9,5 M\$	----

*Excluant le volet " Mise en valeur et conservation des ressources eau et sol "

Pour atteindre cet objectif, le ministère a entrepris l'analyse de ses programmes agricoles. L'analyse vise cinq programmes, regroupés selon les différentes facettes d'intervention gouvernementale en agriculture :

- Le Programme d'aide aux entreprises agroalimentaires 1996-1999.
- Le Programme de remboursement des taxes scolaires et municipales.
- Le Programme de formation et autres services professionnels.
- Le Programme d'assurances agricoles.
- Le Programme de financement agricole.

L'analyse du Programme d'aide aux entreprises agroalimentaires 1996-1999 est complétée. Le rapport, déposé en octobre 1997, contient des recommandations qui apportent des améliorations quant à l'intégration des préoccupations environnementales dans les volets socio-économiques du programme. Un plan d'action, entériné par les directions régionales, propose des ajustements applicables dès avril 1998.

En 1998-1999, le ministère et les organismes achèveront l'analyse des quatre autres programmes. L'opération sera complétée d'ici la fin de 1998.

1.3 Pesticides

En ce qui concerne les pesticides, le ministère a pour objectif d'amener les entreprises agricoles à réduire de 50 % l'utilisation de pesticides d'ici l'an 2000 (par rapport à 1992).

Utilisation de pesticides

Stratégie phytosanitaire	Résultat	Résultat	Cible
	1995	1996	1992-2000
Réduction de l'utilisation de pesticides par rapport à l'année 1992	16,5 %	7,5 %	50 %

En 1997, après cinq ans d'intervention, le ministère a repositionné la Stratégie phytosanitaire par un nouveau plan d'action pour atteindre les objectifs fixés. Ce plan d'action a été appuyé unanimement par les partenaires, soit l'Union des producteurs agricoles (UPA), le ministère de l'Environnement et de la Faune, Agriculture et Agroalimentaire Canada et le ministère de la Santé et des Services sociaux. Il vise les aspects suivants :

- Réduction des quantités de pesticides et des risques reliés à leur emploi.
- Promotion et emploi de la lutte intégrée par les entreprises agricoles.
- Mise en place d'équipes stratégiques spécifiques à des cultures ou problèmes bien identifiés.
- Promotion de la Stratégie phytosanitaire à l'échelle du Québec.

Il est trop tôt pour évaluer l'impact du repositionnement de la Stratégie sur la réduction des quantités de pesticides, d'autant plus que le dernier bilan annuel des ventes de pesticides, produit par le ministère de l'Environnement et de la Faune, date de 1996. Ce bilan indique que les quantités de pesticides agricoles ont diminué de 7,5 % par rapport à 1992. Ce chiffre était de 16,5 % en 1995. L'augmentation des superficies en grandes cultures expliquerait le recul, les entreprises agricoles ayant recours aux herbicides pour la régie de ces cultures. Toutefois, il appert que la réduction des achats de certains composants spécifiquement ciblés dans la Stratégie phytosanitaire, soit les fongicides et les insecticides, serait d'environ 38 %.

Les activités associées au repositionnement ont nettement contribué à promouvoir la Stratégie phytosanitaire dans le milieu. De plus, des équipes stratégiques ont été mises en place dans les productions ou secteurs suivants : maïs-soya-céréales, maïs-sucre, pomme, pomme de terre, crucifères, carotte-oignon, petits fruits, canneberge, serre et pulvérisation. Ces équipes, impliquant la participation de tous les secteurs (recherche, services-conseils, production), ont élaboré des stratégies d'intervention afin d'atteindre les objectifs. Des programmes de formation ont également été offerts, ce qui a contribué au bon usage des pesticides et à la promotion de la lutte intégrée. En matière de pulvérisation des pesticides, des services professionnels en réglage des pulvérisateurs à rampe seront offerts aux entreprises agricoles dès 1998, afin d'améliorer la qualité de ces appareils. Par ailleurs, des démarches sont présentement en cours pour identifier de nouveaux indicateurs de suivi des pesticides au Québec, en plus du bilan annuel des ventes.

2. Préoccupation : mise en valeur du potentiel de l'industrie bioalimentaire

Le ministère s'est donné comme objectif de mettre en place, d'ici l'an 2000, des structures de

concertation et des plans stratégiques de développement du secteur bioalimentaire dans chaque région.

2.1 Structures de concertation

2.1.1 Groupes Agriculture, pêcheries et alimentation (APA)

Un des axes d'intervention du ministère au regard des objectifs de régionalisation est de développer un plus grand maillage des interventions du ministère et des organismes relevant du ministre pour mieux desservir la clientèle en région. La formation de groupes APA régionaux répond à cette préoccupation en permettant de favoriser les échanges entre les représentants du ministère et ceux des organismes.

Groupes Agriculture, pêcheries et alimentation (APA)

	Résultat 1997-1998	Cible 2000	Atteinte
Régions agricoles disposant d'un groupe APA	9	13	69 %

Ainsi, des groupes APA régionaux, composés de représentants de directions régionales du ministère et des organismes, sont en voie d'être formés dans toutes les régions. Ils auront pour fonctions, entre autres, de définir des objectifs de développement et des projets communs, de partager l'expertise et l'information et de trouver des approches plus flexibles pour soutenir les projets en région.

2.1.2 Tables de concertation régionales

Afin de consolider et développer davantage l'industrie agroalimentaire en région, le ministère mise sur la concertation avec le milieu comme moyen privilégié pour trouver les avenues les plus intéressantes en vue d'exploiter le plein potentiel des ressources en fonction des spécificités régionales.

Le ministère participe à la mise en place des tables et à leur fonctionnement, notamment en offrant un soutien professionnel (recherche, animation et aide aux membres dans l'élaboration de projets) et un soutien financier pour les projets mis de l'avant. En 1997-1998, cet objectif a été une priorité pour le ministère. Les tables de concertation formées se trouvent dans les régions suivantes : Bas-Saint-Laurent, Saguenay—Lac-Saint-Jean—Côte-Nord, Québec, Estrie, Montréal-Laval-Lanaudière, Abitibi-Témiscamingue—Nord-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Laurentides, Montérégie et Centre-du-Québec.

Structures de concertation

	Résultat 1997-1998	Cible 2000	Atteinte

Régions agricoles disposant d'une table de concertation reconnue	10	13	77 %
--	----	----	------

Au cours de l'année 1997-1998, le ministère a mis en place le Programme d'appui à la concertation, qui permet notamment de soutenir financièrement les structures de concertation reconnues par les Conseils régionaux de développement (CRD) et les projets collectifs de développement. Les organismes de concertation assurent la cohérence des actions entreprises et l'intégration du secteur bioalimentaire dans l'élaboration de la stratégie globale de développement de la région.

2.2 Plan de développement du bioalimentaire

L'élaboration d'un plan stratégique de développement du bioalimentaire découle des travaux des tables de concertation. La majorité des régions n'en sont qu'à l'étape de mise en place de leur table de concertation. Par conséquent, peu de plans stratégiques ont été élaborés. De fait, la région de l'Estrie est la seule à avoir présenté un plan stratégique de développement du bioalimentaire.

Plan de développement du bioalimentaire

	Résultat 1997-1998	Cible 2000	Atteinte
Tables de concertation qui se sont dotées d'un plan de développement bioalimentaire	1	13	8 %

2.2.1 Conclusion d'ententes spécifiques

La conclusion d'ententes spécifiques est également visée afin de faciliter la mise en œuvre des plans de développement bioalimentaire. Une concertation plus grande avec les intervenants du milieu permettra de trouver de nouvelles avenues de développement du bioalimentaire, telles que la mise en place de productions alternatives et le développement d'activités, comme l'agrotourisme et l'agroforesterie.

Conclusion d'ententes spécifiques

	Résultat 1997-1998	Cible 2000	Atteinte
Nombre de régions agricoles ayant conclu des ententes spécifiques	10	13	77 %

À ce jour, le ministère a signé 16 ententes spécifiques impliquant les organismes régionaux, dont voici les grandes lignes :

- Deux ententes pour l'Abitibi-Témiscamingue, soit une concernant l'agroalimentaire et

l'autre, la mise en valeur des lots intramunicipaux.

- Une entente pour la mise en valeur des lots intramunicipaux au Saguenay—Lac-Saint-Jean.
- Une entente pour la mise en place d'une Société de développement de l'industrie maricole (SODIM) dans la région de Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.
- Une entente concernant le financement de deux tables de concertation agroalimentaire pour la Mauricie et le Centre-du-Québec.
- Une entente concernant la mise en place du Centre régional d'établissement en agriculture (CRÉA) pour Lanaudière et les Laurentides.
- Dix ententes pour le volet régional de la Politique active du marché du travail.

Il y a présentement 23 projets en cours d'élaboration et pouvant faire l'objet d'ententes spécifiques impliquant le MAPAQ.

3. Préoccupation : sensibilisation du public

Le ministère s'est donné comme objectif d'améliorer la perception de la population et des intervenants socio-économiques à l'égard du secteur agroalimentaire, notamment en ce qui a trait à sa contribution économique et régionale ainsi qu'à ses efforts de protection de l'environnement.

Plusieurs événements ont contribué à l'atteinte de l'objectif. En effet, la Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, tenue les 4, 5 et 6 mars 1998, à Saint-Hyacinthe, a permis à plus de 400 personnes, tant du secteur agroalimentaire que de la société, de s'interroger sur les enjeux et les défis auxquels le secteur est confronté, et surtout de convenir des objectifs à atteindre sur le plan économique. En second lieu, le ministère s'est associé à l'Union des producteurs agricoles (UPA) dans la production d'une campagne de publicité télévisée visant à faire connaître l'importance du secteur agroalimentaire sur le plan du développement économique.

Le ministère est conscient que la mesure de l'impact de ces événements sur le degré de sensibilisation de la population face à l'agroalimentaire demeure très arbitraire. C'est pourquoi il travaille à définir un indicateur qui permettrait de mieux apprécier les progrès réalisés à ce chapitre.

Par ailleurs, le ministère a poursuivi ses activités d'information au chapitre de l'innocuité des aliments. À cette fin, il a adapté ses activités d'information en fonction du message à véhiculer et de la clientèle ciblée, de façon à ce que le public consommateur et les intervenants de la chaîne bioalimentaire disposent de l'information leur permettant de faire des choix éclairés, de conserver et de manipuler sans risque les aliments.

En 1997-1998, les activités de communication et d'information touchant la qualité des aliments

et la santé animale ont permis de positionner le ministère auprès des médias et des partenaires, de façon à établir un lien continu de confiance et de collaboration assurant une plus grande notoriété.

Activités touchant la qualité des aliments et la santé animale	1997-1998
Communiqués	41
Nouveaux documents d'information de la série Alimentaction	4
Stands d'information dans les supermarchés	38
Numéros de la revue RAIZO	2
Dépliants d'information	6

Le secteur des pêches et de l'aquiculture a également été très actif dans ce domaine. Le ministère et ses partenaires des secteurs privé et public ont tenu un événement majeur à Rimouski, les 22 et 23 octobre 1997. Le Colloque sur les pêches et l'aquiculture a permis à 135 personnes du secteur de réfléchir ensemble sur les défis à relever et les actions à entreprendre dès maintenant et au cours des prochaines années. Cet événement a mené à la création du Réseau pêches et aquiculture Québec et à la conception d'un plan directeur 1998-2003.

Dans le cadre de l'Année internationale des océans, le ministère a contribué, avec ses partenaires, notamment Pêches et Océans Canada, Environnement Canada et le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, à une exposition mettant en valeur auprès du grand public le milieu maritime et les produits qui en sont issus. Cette exposition a été réalisée par la Biosphère de Montréal.

Orientation 3

Offrir un filet de sécurité aux producteurs agricoles pour stabiliser les effets de la conjoncture économique

Certaines caractéristiques du secteur agricole militent en faveur du maintien d'un filet de sécurité pour stabiliser les effets de la conjoncture, principe reconnu d'ailleurs dans les accords internationaux en autant que les mesures ne biaisent pas les signaux du marché.

En décembre 1996, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation procédait à la constitution d'un groupe de travail sur la sécurité du revenu agricole. Le groupe était chargé de proposer un nouveau programme de sécurité du revenu devant s'appliquer d'ici 1999, qui permettra de stabiliser les effets de la conjoncture sur les revenus et de répondre, notamment, aux critères suivants :

- Le respect des règles du commerce international.
- L'accessibilité à l'ensemble des entreprises agricoles.
- La couverture du revenu global de l'entreprise agricole.
- La compatibilité du secteur agricole avec le développement durable.
- Le respect d'une enveloppe budgétaire fermée.
- Une administration simple dont les coûts sont minimaux et qui permet un contrôle des risques d'abus.
- L'identification de mesures de transition pour les secteurs couverts par le programme et actuellement couverts par l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

La démarche retenue par le groupe de travail a consisté dans un premier temps à prendre connaissance des analyses ministérielles existantes sur les enjeux entourant la politique québécoise de sécurité du revenu agricole. Des représentants d'organisations agricoles ainsi que des spécialistes en politiques agricoles et commerciales ont été également entendus. Le groupe a complété ses travaux au printemps et par la suite déposé son rapport au ministre.

Parallèlement à cette démarche, le gouvernement décidait d'organiser la Conférence sur l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Cette conférence a permis de dégager un consensus important au chapitre de la sécurité du revenu : " Les partenaires concernés conviennent d'amorcer des travaux en vue d'étudier la possibilité pour l'État d'octroyer aux outils financiers une enveloppe budgétaire annuelle prédéterminée pour une période de

sept ans ". Cet engagement serait assorti, notamment, des conditions suivantes :

- La mise en place d'un régime de sécurité du revenu agricole sur la base du revenu global de l'entreprise, compatible avec les règles du commerce international et équitable pour toutes les entreprises.
- Ces travaux devront être terminés à l'automne 1998.

Un nouveau groupe de travail sur les risques d'entreprises à gérer a été formé à la suite de la Conférence de mars. Il a pour mandat d'assurer la mise en application harmonieuse des consensus dégagés lors du Forum des décideurs. À cette fin, il doit proposer un plan d'action visant à concrétiser les consensus du Forum des décideurs et à assurer le suivi de la réalisation de ce plan. Il prend donc le relais du groupe de travail sur la sécurité du revenu agricole.

Orientation 4

Favoriser l'adaptation des entreprises au nouvel environnement socio-économique

La responsabilité du gouvernement en matière de développement économique est de favoriser la compétitivité de l'économie par la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat, à la créativité, à l'innovation et à la création d'emplois. Pour assumer ce rôle dans le secteur bioalimentaire, le ministère a travaillé à différents niveaux, soit mettre en place un climat de concertation entre les différents acteurs de l'industrie, trouver de nouvelles avenues pour diversifier la production et favoriser la participation des femmes au développement agroalimentaire.

1. Concertation en filière et coordination verticale

1.1 Secteur agroalimentaire

L'objectif du ministère est d'amener chacune des filières agroalimentaires, d'ici l'an 2000, à :

- Élaborer un plan stratégique de développement.
- Réaliser des projets concrets sur la base de ce plan.
- Se donner des objectifs de développement sur les marchés internes et externes.

Performance des tables filières dans le secteur agroalimentaire

Tables filières	Résultats 1997-1998	Cibles 1997-1998	Atteinte
Plans stratégiques établis	17	19	84 %
Projets présentés	19	19	100 %
Indicateurs de marché	10	10	100 %

On compte un total de 25 tables filières sectorielles, auxquelles s'ajoute la Filière agroalimentaire. La table centrale de l'horticulture légumière et fruitière n'est plus en activité depuis qu'elle a été scindée en deux tables, soit celle des productions maraîchère et des fruits et légumes de transformation. Il reste donc 24 tables filières sectorielles, dont les filières laitière et des légumes de serre qui sont inactives.

En 1997-1998, le nombre de tables filières s'étant dotées d'un plan stratégique de développement est passé de 13 à 16, alors que la cible 1997-1998 se situait à 19. Il est toutefois à noter que des plans stratégiques sont présentement en développement dans quatre filières (légumes de transformation, pomme, cheval, production maraîchère), ce qui devrait permettre d'effectuer le rattrapage nécessaire et d'atteindre la cible 1998-1999, soit 21 filières avec plan stratégique. La seconde cible, qui visait la réalisation de projets, a été atteinte. Ces projets ont bénéficié du financement provenant du Programme d'appui aux filières de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agroalimentaire (EDER), ayant pris fin le 31 mars 1998, et du Programme d'appui à la concertation en agroalimentaire. Enfin, la dernière cible a aussi été atteinte, puisque dix

tables filières se sont donné des objectifs de développement de marchés internes et externes. Elles ont mis au point des indicateurs afin de pouvoir suivre leur progression sur les marchés. De plus, huit autres filières sont très préoccupées par le sujet, ce qui nous permet de croire que l'objectif 1998-1999 pourra être atteint. Par ailleurs, des travaux sont en cours afin d'affiner les indicateurs développés.

Programme d'appui à la concertation

En juin 1997, le ministère mettait en place le Programme d'appui à la concertation agroalimentaire. Ce programme vise à consolider les mécanismes dont s'est doté le secteur agroalimentaire et à favoriser la réalisation d'initiatives concertées de création de richesses et d'emplois au profit de la société québécoise. Le nouveau programme comporte quatre volets :

- Volet 1 : Appui à la prise en charge des tables de concertation.
- Volet 2 : Appui financier aux projets rassembleurs.
- Volet 3 : Appui à la conclusion d'ententes de partenariat.
- Volet 4 : Appui à la réalisation de projets majeurs et créateurs d'emplois.

Bilan du programme d'appui à la concertation, de juin 1997 à mars 1998

Nombre de projets acceptés *	Aide financière offerte	Versements 1997-1998	Engagements 1998-1999
Volet 1 12	578 800 \$	578 800 \$	0 \$
Volet 2 9	306 940 \$	25 707 \$	281 233 \$
Volet 3 0	0 \$	0 \$	0 \$
Volet 4 4	595 000 \$	70 000 \$	525 000 \$
Total : 25	1 480 740 \$	674 507 \$	806 233 \$

* Résultats en date du 31 mars 1998.

Un total de 25 projets ont été approuvés et 1 480 740 \$ ont été offerts à titre d'aide financière en date du 31 mars 1998. De plus, 22 projets, dont la valeur des demandes totalise près de 1 700 000 \$, sont à l'étude à cette même date et de nouveaux projets sont présentés sur une base régulière, tant par les Tables de concertation régionales que par les Filières sectorielles.

1.2. Secteur des pêches et de l'aquiculture

Le ministère s'est également donné comme objectif de soutenir les intervenants du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales à entreprendre des actions concertées d'ici l'an 2000. L'exercice de concertation a démarré en 1995 afin d'instaurer entre les différents intervenants du

secteur une relation de partenariat d'affaires. Le ministère s'est engagé à réaliser trois projets, dont deux avaient spécifiquement pour objectif de soutenir les mécanismes de concertation. La mise en œuvre est notamment assurée par le Comité de suivi du Forum sur les pêches et la Table maricole. Le troisième projet visait à revoir les programmes de financement.

Concertation dans le secteur des pêches et de l'aquiculture

Projet	Objectif	Résultats	Cibles 1997-1998	Atteinte
1	Réaliser 60 % des engagements pris par les intervenants dans le cadre du Forum sur les pêches maritimes	56 %	60 %	93 %
2	Faire évoluer la Table maricole vers des objectifs précis	—	Plan d'action	Oui

Au chapitre de la concertation, les résultats sont satisfaisants dans l'ensemble, compte tenu du nombre d'intervenants et de leurs préoccupations souvent divergentes, et du fait que cet exercice est relativement récent.

Le ministère et ses partenaires ont réalisé neuf actions sur les seize qu'ils s'étaient engagés à compléter au cours de l'exercice 1997-1998, soit un taux de réalisation de 56 %. Ces neuf actions sont :

- L'élaboration d'un plan stratégique pour l'exploitation des ressources marines.
- L'arrimage des stratégies fédérales et provinciales sur le plan de la rationalisation de la flotte de pêche.
- L'harmonisation des aides financières des ministères et organismes, ainsi qu'une ouverture de l'appui financier aux projets à caractère novateur, technologique ou s'adressant à de nouveaux marchés.
- L'augmentation du Fonds de garantie aux approvisionnements extérieurs à 5 millions de dollars.
- La tenue d'une journée-conférence sur l'importation de matières premières.
- L'ouverture de l'aide financière à des projets pilotes réalisés à partir de matières premières importées.
- La mise en place de la Table maricole.
- La création de la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM).
- Le renforcement du Conseil québécois de l'industrie du loup marin.

Par ailleurs, la tenue d'un Colloque national sur l'avenir des pêches et de l'aquiculture

commerciales en octobre 1997 a permis de rassembler la presque totalité des acteurs du secteur autour de la rédaction d'orientations d'actions communes pour les prochaines années. Les partenaires ont été amenés à s'engager vers la définition d'une structure permanente, quoique souple et conviviale, de concertation au sein du secteur. Une rencontre d'adoption des orientations et de la nouvelle structure s'est tenue au début d'avril 1998. Le Plan directeur 1998-2003, mené par le nouveau Réseau pêches et aquiculture, a été adopté à cette occasion.

Pour sa part, la Table maricole s'était donné en priorité trois projets : piloter la création de la SODIM (Société de développement de l'industrie maricole), réviser les politiques et procédures de délivrance de permis aquicoles et rédiger un guide d'analyse du potentiel maricole. L'incorporation de la SODIM a été réalisée en février 1998 et la première assemblée générale des membres devrait se tenir dans les premiers mois de l'exercice budgétaire 1998-1999. La révision des politiques et procédures de délivrance de permis aquicole subit un certain retard, attribuable à la difficulté d'intégrer les intérêts des pêches et de l'aquiculture; ce retard devrait s'estomper d'ici l'automne 1998. Quant au guide d'analyse du potentiel maricole, le concept est retenu et le guide devrait être finalisé d'ici septembre 1998. La Table maricole a aussi déposé un plan d'action pour les cinq prochaines années, lequel devrait favoriser le développement des marchés par l'atteinte d'une production annuelle de l'ordre de 2 000 tonnes métriques.

De plus, pour remédier aux difficultés financières vécues par les usines de transformation de produits de marins dans le secteur est de la Basse Côte-Nord, le ministère a participé aux travaux de mise en place d'une table Agro-pêche. Celle-ci a pour mandat d'organiser la transformation des produits marins dans les municipalités de Blanc-Sablon et de Bonne-Espérance et de proposer des éléments afin de promouvoir la commercialisation de la chicoutai, un produit du terroir. Les travaux de cette table ont débuté en mars 1998.

En ce qui regarde le financement, la révision des programmes est partiellement complétée. Les mesures d'aide financière du ministère s'adressant à la clientèle du secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales se regroupent sous deux grands volets : le développement et le financement.

En matière d'appui au développement, le ministère a modifié son approche afin d'en simplifier l'application et d'en augmenter l'efficacité. Ainsi, il a procédé à une refonte de ses mesures en un nouveau programme unifié intitulé « Programme de développement des pêches et de l'aquiculture commerciales ». Cette mesure d'intervention est basée essentiellement sur une démarche d'analyse et de partage du risque, plutôt que sur des normes rigides. De plus, elle privilégie le maximum de souplesse envers les problématiques régionales particulières.

Par ailleurs, la contribution du ministère au financement du secteur de la capture se fait présentement par l'entremise, d'une part, d'un règlement permettant des garanties de prêt et, d'autre part, de trois programmes d'aide financière, dont un conjoncturel et relié au moratoire fédéral sur le poisson de fond. Un groupe de travail issu du Forum sur les pêches maritimes a livré les grandes orientations dont le ministère pourra s'inspirer pour revoir son approche en matière de soutien financier à ce secteur d'activité. Cet exercice de révision, en cours de réalisation, vise également à ce que les programmes de financement soient efficaces et simples d'application.

Le ministère a aussi revu son approche en matière de soutien financier aux associations représentatives des divers secteurs de l'industrie des pêches et de l'aquiculture commerciales. Il est toujours d'avis que la démarche visant le regroupement des intervenants par secteur d'activité

est pertinente et qu'il est essentiel de maintenir un appui financier permettant l'existence des associations de pêcheurs, de transformateurs et d'aquiculteurs. Par ailleurs, l'autonomie de ces regroupements sectoriels est dépendante de leur capacité à s'autofinancer et à générer pour leur collectivité respective des retombées économiques importantes. En ce sens, une aide financière dégressive sera offerte sur une période de quatre ans afin de permettre une prise en charge graduelle de ces organismes par le milieu au cours de cette période.

En parallèle, un processus de concertation a été instauré dans le secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales pour favoriser le partenariat entre ses composantes. Le ministère mise davantage sur les organismes de concertation sectorielle ou régionale pour promouvoir et stimuler le développement des pêches et de l'aquiculture. Il est donc important que ces structures de concertation puissent disposer de leviers d'intervention appropriés. À cette fin, le ministère propose un soutien financier et professionnel ciblé, structurant et complémentaire à l'aide financière aux associations. Plus spécifiquement, le Programme d'appui financier à la concertation dans le secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales a pour objectif de favoriser la concertation par la réalisation de projets stratégiques visant à accroître la capacité concurrentielle de l'industrie sur les marchés, et de développer des liens d'affaires entre tous les partenaires, tout en maximisant l'utilisation de l'expertise, des infrastructures et de l'équipement du ministère.

2. Diversification

L'objectif du ministère est d'explorer de nouvelles avenues de diversification permettant, d'ici l'an 2000 :

- De favoriser le développement de productions alternatives en agriculture.
- D'augmenter l'utilisation d'approvisionnements non traditionnels et la fabrication de nouveaux produits dans le secteur des pêches.

1. Secteur agroalimentaire

Les interventions du ministère au chapitre de la diversification sont multiples et s'insèrent dans plusieurs programmes et activités, de telle sorte qu'il n'est pas toujours possible d'isoler les mesures proprement dites de diversification et d'évaluer leur performance. Seuls les programmes spécifiques sont décrits ici.

Le ministère offre un programme d'adaptation pour les entreprises de productions alternatives qui vise à favoriser la diversification de l'agriculture québécoise et à accroître la capacité concurrentielle des entreprises. Les productions admissibles sont les productions caprine, cunicole, apicole, biologique et celle des grands gibiers domestiques, soit les bisons, les sangliers et les cervidés. Les champs d'activité visés sont la structuration de la mise en marché, le développement et le transfert technologique ainsi que l'encadrement technique. L'aide est versée à des groupes d'entreprises ou à des associations légalement constituées.

Le programme a pris fin en mars 1998. En trois ans, près de 600 000 \$ ont été déboursés, permettant la réalisation de 23 projets structurants. Ces projets ont procuré des investissements de près 1,5 million de dollars. Pour l'année 1997-1998, on compte 11 projets totalisant des aides de 293 000 \$ qui ont généré des investissements de 571 000 \$.

Bilan du programme « Productions alternatives », 1995-1998

Diversification	Nombre de groupes bénéficiaires	Montant d'aide \$	Investissements \$
Mise en marché	10	279 375	544 800
Transfert technologique	8	148 715	375 789
Encadrement	5	169 468	556 492
Total	23	597 559	1 477 081

Deux mesures du programme d'aide aux entreprises agroalimentaires interviennent dans la diversification. La mesure « Dynamisme des communautés rurales dévitalisées » vise à soutenir la consolidation, la diversification ou le développement d'exploitations agricoles situées dans les communautés rurales dévitalisées ou en voie de l'être. La mesure « Valeur ajoutée aux produits agricoles » vise à favoriser le développement d'entreprises agroalimentaires qui apportent une valeur ajoutée à des produits agricoles du Québec. Ces mesures ont permis à 470 entreprises d'entreprendre des projets. Le versement en aide financière de plus de 3 millions dollars a généré des investissements de plus de 31 millions de dollars.

Programme d'aide aux entreprises agricoles touchant la diversification, 1997-1998

Diversification	Nombre de bénéficiaires	Montant d'aide	Investissements
Dynamisme des communautés rurales dévitalisées	413	2 484 800	21 072 893
Valeur ajoutée aux produits agricoles	57	559 100	9 970 071

2.2 Secteur des pêches

Pour s'assurer d'un développement accru, l'industrie de la pêche doit chercher à se diversifier, tant sur le plan des sources d'approvisionnement que de la nature des activités et des marchés. À cette fin, le ministère s'est engagé à réaliser deux projets.

Le premier projet vise à diversifier les sources d'approvisionnement aux usines de transformation des régions maritimes par l'importation de matière première. En 1996, les approvisionnements de produits marins des usines de transformation des régions maritimes, en provenance de l'extérieur du Québec, s'élevaient à 9 591 tonnes métriques, et ils étaient constitués de poissons de fond et de crevettes dans des proportions à peu près égales. Pour l'année 1997, ces achats n'ont été que de 8 266 tonnes métriques, soit une diminution de 14 % par rapport à l'année précédente. Ils étaient aussi composés des mêmes espèces.

Activités de diversification dans le secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales

Indicateur	Résultats	Cibles 1997-1998	Atteinte
Augmenter la transformation de produits marins à partir d'approvisionnements de l'extérieur du Québec	(14 %)	10 %	-
Introduire cinq nouvelles familles de produits sur le marché.	3	5	60 %

Cela s'est évidemment traduit par une baisse de la transformation de produits marins à partir d'approvisionnements de l'extérieur du Québec. Deux facteurs, hors du contrôle du secteur, expliquent cette baisse dans l'approvisionnement et le traitement d'espèces marines provenant de l'étranger. D'une part, l'augmentation du coût d'achat de cette matière première a été si forte que les opérations, notamment dans la morue, sont devenues non rentables. À l'autre bout de la chaîne, l'industrie de la transformation a dû composer avec le rétrécissement du marché du salé-séché à la gaspésienne, un produit réalisé à partir de la morue et vendu principalement en Italie et aux États-Unis.

Le second projet visait à soutenir en régions la transformation de produits marins à valeur ajoutée. Les résultats sont encourageants. Trois nouvelles familles de produits à valeur ajoutée ont été développées : des moules en saumure, des produits à base de crevettes et des produits à base de poisson fumé. C'est d'ailleurs dans cette dernière catégorie que les résultats sont les plus probants.

En effet, par des activités de développement et de transfert technologique, le ministère a aidé quatre entreprises à développer une gamme de produits fumés à base de poissons marins et d'eau douce, 17 au total, dont 13 sont présentement commercialisés sur les marchés local, régional et provincial.

Le ministère poursuit ses activités dans cette voie, avec le développement de produits de charcuterie à base de poisson fumé, alors que des perspectives sont aussi envisagées du côté d'un jerky (produit à base de poisson séché, fumé et très légèrement salé), ainsi que d'un produit de poisson en pâte feuilletée.

3. Participation des femmes au développement bioalimentaire

L'objectif du ministère est d'augmenter de 3 %, d'ici l'an 2000, l'implication des femmes dans les entreprises agroalimentaires, en favorisant une augmentation du :

- Nombre de femmes inscrites à une formation liée à la gestion agricole.
- Nombre d'agricultrices exerçant des activités de diversification à la ferme.
- Nombre de filles s'établissant dans la ferme familiale.

Participation des femmes au développement bioalimentaire

	Résultats 1996-1997	Résultats 1997-1998	Cibles 2000	Atteinte
Agricultrices ayant des titres de propriété (de 1 à 100 % des parts)	11 700	11 688	12 051	97 %
Agricultrices propriétaires uniques	1 444	1 537	1 488	103 %
Femmes de 40 ans et moins identifiées pour reprendre la ferme familiale*	142 (1995)	422 (1997)	146	289 %
Femmes inscrites en 3 ^e année du GEEA ou AEC en gestion	47	72	48	150 %
Agricultrices dont l'entreprise a bénéficié du programme sur la mise en valeur du bioalimentaire régional	24	22	25	88 %

*Source : *Profil de la relève agricole au Québec*, publié aux deux ans.

Les indicateurs de progression développés par le ministère et colligés à l'aide des fiches d'exploitations des entreprises agricoles permettent de conclure à une hausse très encourageante de l'implication des femmes dans le bioalimentaire en ce qui concerne leur participation aux processus décisionnels. Les mesures observées démontrent notamment :

- Un accroissement de la proportion d'agricultrices propriétaires uniques par rapport à 1996-1997, de plus de 6 %.
- Une augmentation substantielle du nombre de femmes inscrites en troisième année du programme « Gestion et exploitation d'entreprises agricoles », soit 53 %.
- Un accroissement important du nombre de femmes (moins de 40 ans) identifiées pour prendre la ferme familiale : 142 étaient identifiées en 1995, 422 le sont en 1997.

Cette année, le ministère a encouragé la participation des femmes au développement du bioalimentaire en appuyant :

- Le soutien et la concertation avec les partenaires interministériels et du milieu (Fédération des agricultrices du Québec, Association des collaboratrices et partenaires en affaires, etc.) sur des sujets tels que l'amélioration des conditions de travail des femmes du bioalimentaire, la promotion de l'établissement de la relève agricole féminine et la diversification des activités de l'entreprise agricole.
- La promotion de la formation en gestion agricole et la promotion de la relève féminine en agriculture auprès des agricultrices. Le concours de l'Ordre du mérite agricole et divers événements, comme des fêtes champêtres régionales, ont donné l'occasion de mettre en

valeur les efforts et les réussites de plusieurs familles agricoles sur ces questions.

- Le lancement et la diffusion de la publication intitulée *Inventaire des activités de formation favorisant l'entrepreneurship et le leadership* auprès des regroupements féminins, des intervenants patronaux et syndicaux, des intervenants régionaux et des médias.
- L'organisation et la promotion auprès de la clientèle féminine agricole de l'Attestation d'études collégiales (AEC) en gestion agricole, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et les intervenants régionaux.

Principes directeurs

Compte tenu du contexte de ressources de plus en plus limitées, les principes directeurs suivants ont été privilégiés en ce qui concerne nos façons d'agir.

Principe 1 : Cogestion

Impliquer les clients dans la gestion des services et de l'aide financière partout où cela est possible, en autant qu'ils contribuent au financement de ceux-ci, implication qui peut aller jusqu'à la prise en charge totale de la gestion.

L'un des grands défis pour le ministère consiste à concevoir des modes de prestation de services efficaces et souples qui répondent, d'une part, aux besoins des clientèles et, d'autre part, aux divers objectifs gouvernementaux. Ainsi, dans plusieurs secteurs d'activité, en confiant la gestion de certains services à des partenaires régionaux ou locaux, il est possible d'instaurer une dynamique plus efficace dans la prestation des services. La gestion de certains services du ministère, en partenariat avec l'industrie ou encore le milieu régional, constitue une avenue dans laquelle le ministère a choisi de s'engager. Plusieurs raisons motivent ce choix, dont les plus importantes sont la synergie issue de la concertation des secteurs public et privé, la possibilité de s'associer au dynamisme des différents milieux de la société, de décentraliser l'offre de services et, dans certains cas, de partager certains coûts.

L'objectif ministériel est d'augmenter le volume d'activités en services qui sont cogérés ou dont la gestion est confiée à la clientèle qui y contribue financièrement. Cet objectif sera quantifié en cours d'année. Le volume d'activités en cogestion a augmenté de 14 % au cours de la dernière année.

Volume d'activités généré par les activités en cogestion

	Résultat 1996-1997	Résultat 1997-1998	Écart
Volume d'activités en cogestion	25,8 M\$	29,3 M\$	14 %

L'année 1997-1998 marque un tournant en matière de cogestion, puisque plusieurs partenariats se sont développés et plusieurs corporations ont vu le jour. La cogestion a permis un essor considérable des services offerts à notre clientèle qui aurait été autrement impossible à l'intérieur des budgets existants. Les services en cogestion touchent plusieurs champs d'activité au ministère, notamment les corporations de recherche et de transfert technologique en agriculture et dans le secteur des pêches, les services-conseils, les organismes de gestion des fumiers et les clubs agroenvironnementaux. Les plus importants figurent ci-après.

Pour s'assurer du maintien de la qualité de la recherche agricole dans un contexte de restriction budgétaire, le ministère a élaboré des projets d'entente dans le but de former des

corporations à but non lucratif impliquant des partenaires. Il a créé quatre corporations autonomes de recherche en 1997-1998. Pour chacune de ces corporations, le ministère s'associe à des partenaires qui contribuent tant au financement qu'à la gestion.

Calendrier de mise en place des corporations de recherche

	Cible	Création *	En activité
Centre de recherche et de transfert technologique acéricole (ACER) inc.	Nov. 1997	Juin 1997	Printemps 1998
Centre de recherche sur les grains inc. (CEROM)	Nov. 1997	Juin 1997	Printemps 1998
Centre de recherche Les Buissons inc.	Déc. 1997	Janv. 1998	Avril 1999
Institut de recherche et de développement en agroenvironnement inc. (IRDA)	Avril 1998	Mars 1998	Juillet 1998

*Délivrance des lettres patentes.

Grâce à la synergie créée par ce partenariat, il sera possible de maintenir, voire d'augmenter, les activités de cinq stations de recherche et de conserver les emplois en région. Des ententes ont été ou seront conclues, selon le cas, avec des organisations privées (entreprises, associations, institutions d'enseignement) et d'autres ministères.

Parmi les nouvelles corporations, l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) constitue un pôle majeur de recherche et de développement en agroenvironnement. Il s'agit d'un regroupement de partenaires désireux de contribuer activement au financement et à la réalisation d'activités de recherche et de transfert technologique dans le secteur de l'environnement agricole. Cette nouvelle corporation, dont les lettres patentes ont été délivrées le 20 mars 1998, a comme mission de fournir à ses membres les connaissances et les technologies nécessaires à la protection de l'environnement et à la mise en valeur des systèmes agroalimentaires, dans un contexte de développement durable. Ses objectifs sont :

- D'améliorer les connaissances et les technologies en agroenvironnement mises à la disposition des entreprises, ce qui contribuera à améliorer la qualité des écosystèmes agricoles.
- De contribuer à la croissance des exportations en développant une expertise de pointe en agroenvironnement.
- De mobiliser l'ensemble des équipes (gouvernementales, privées et universitaires) de recherche, de développement et de transfert technologique travaillant dans le domaine

de l'agroenvironnement.

Au chapitre des services-conseils, le ministère a mis en place, il y a plusieurs années, une mesure sur les services-conseils de groupe (syndicats de gestion et clubs d'encadrement technique), dont l'objectif général est de soutenir partiellement les exploitations agricoles qui visent à se donner des services en commun leur permettant d'accroître leur autonomie de gestion. Par ailleurs, toujours dans le souci de favoriser l'autonomie de gestion, le ministère a innové en créant l'organisme Accès services-conseils agricoles Bas-Saint-Laurent inc. Cet organisme correspond à une nouvelle façon d'offrir des services-conseils dans une perspective de cogestion. Il s'agit d'un projet pilote, élaboré par un groupe de travail composé de représentants du ministère et de l'Union des producteurs agricoles, qui vise principalement à développer en partenariat une offre de services-conseils agricoles de qualité pour toutes les entreprises du territoire du Bas-Saint-Laurent.

Les clubs agroenvironnementaux, créés dans le cadre des services-conseils de groupe, s'inscrivent dans la poursuite de l'objectif d'augmenter la cogestion. En mars 1998, le ministère et le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec inc. (CDAQ) ont signé une entente de partenariat se terminant en mars 2001, afin de soutenir les entreprises agricoles face aux défis agroenvironnementaux des prochaines années. Cette entente de cofinancement et de cogestion vise à faciliter la mise en œuvre et le soutien d'une centaine de clubs agroenvironnementaux au cours des cinq prochaines années. Le financement des clubs sera ainsi partagé à parts égales entre le ministère, le CDAQ et les entreprises agricoles. La contribution du ministère provient du Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement (PAIA).

Le ministère a renouvelé, pour une période de deux ans, les conventions avec le Conseil des productions végétales du Québec inc. (CPVQ), le Conseil des productions animales du Québec inc. (CPAQ) et le Groupe de gestion et d'économie agricoles inc. (GEAGRI). Ces organismes jouent un rôle important dans la diffusion de l'information technico-économique de pointe dans le domaine agroalimentaire québécois. Ils regroupent des spécialistes de toutes les organisations et sont un levier important de développement. Les ententes prévoient une augmentation de l'autofinancement de 5 % par année.

Le ministère a signé une entente pour soutenir le fonctionnement du Centre d'expertise en production ovine du Québec inc. (CEPOQ). Il avait versé, en 1996, 50 000 \$ pour le démarrage de ce centre, qui a été créé par le milieu à la suite du retrait d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de ce champ d'expertise. Le Centre a repris à son compte les actifs de la ferme expérimentale de La Pocatière. Il jouera un rôle actif et essentiel dans le développement de la production ovine au Québec en permettant d'accroître le développement, l'efficacité, la compétitivité et la rentabilité de cette industrie, qui connaît une croissance importante de ses recettes monétaires depuis cinq ans. Un partenariat similaire existe depuis 1992 avec le Centre de développement du porc, qui a pris en charge tous les programmes techniques du ministère visant le développement de la production porcine et offre plusieurs nouveaux services aux producteurs, notamment dans les domaines de l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la rentabilité de l'industrie dans le respect de l'environnement.

Le ministère a également renouvelé son entente avec le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ). Le PATLQ, un programme de gestion technico-économique développé au milieu des années 1960 par le Campus Macdonald de l'Université McGill, est administré par une société en commandite depuis 1989. Cette entente de cinq ans stipule que le ministère contribue pour 30 % des coûts de fonctionnement. La contribution du ministère diminuera progressivement et ne représentera que 12 % des coûts de fonctionnement au terme de l'entente en 2001-2002.

Trois organismes de gestion des surplus de fumier ont été créés en 1994 afin de promouvoir la gestion économique, agronomique et environnementale des fumiers et lisiers auprès des producteurs agricoles des bassins des rivières L'Assomption, Chaudière et Yamaska. Dans le but de responsabiliser davantage le milieu, la participation financière de ces organismes suit une courbe croissante : de 10 % qu'elle était au cours des trois premières années, elle est passée à 25 % en 1997-1998 et augmentera à 40 % en 1998-1999.

Au chapitre des pêches et de l'aquiculture, le ministère est soucieux d'établir avec l'industrie un environnement favorable au développement d'entreprises maricoles. Pour ce faire, il a créé la Société de développement de l'industrie maricole (SODIM). Son implantation a été pilotée par la Table maricole. La SODIM Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine a été officiellement implantée en mai 1997 et incorporée en février 1998. Déjà, la SODIM a traité quelques dossiers concernant principalement la mytiliculture; elle s'est aussi dotée d'un plan d'affaires conforme aux orientations définies par la Table maricole.

Principe 2 : Coparticipation

Accroître la contribution des entreprises au financement des services qui leur sont directement destinés et desquels elles tirent des avantages économiques.

Ce principe est basé sur une participation financière accrue des clientèles au financement de leurs services, qu'elle soit obtenue au moyen d'une coparticipation ou d'une tarification. Dans un contexte où les ressources ministérielles se font de plus en plus rares, il y a lieu de rationaliser les activités et de demander une contribution plus importante de ceux qui retirent un avantage économique de l'intervention de l'État. Une implication accrue des entreprises dans leur financement contribuera au maintien des services répondant davantage aux besoins et pourra même assurer un accroissement des services les plus prisés.

De même, il est nécessaire d'assurer une certaine équité dans la mise en place de ces tarifications nouvelles. C'est pourquoi le ministère a adopté une politique de tarification et de recouvrement des coûts visant à établir des règles uniformes qui s'appliquent à tous les responsables de production de biens et services et à assurer la transparence des règles qui régissent la tarification. Cette politique permettra non seulement d'augmenter les revenus de tarification, mais d'introduire une toute nouvelle dynamique dans la prestation des services dont les avantages sont les suivants :

- Responsabiliser le client quant aux produits et services individuels qu'il consomme et desquels il tire avantage.
- Permettre une plus grande équité dans le financement des produits et services visés en faisant assumer leurs coûts par ceux qui en retirent des avantages directs plutôt que par l'ensemble des citoyens.
- Fournir un outil de gestion des ressources ministérielles qui permet :
 - d'améliorer la sensibilité des unités administratives à l'égard des signaux du marché des produits et des services qu'elles offrent, permettant de doter les services responsables des ressources nécessaires à la production efficace de produits et services de haute qualité;
 - d'inciter à produire des produits et services au plus bas coût possible;
 - de fournir des indicateurs sur la quantité, la qualité et le prix des produits et services que la clientèle désire.
- Éliminer la concurrence du secteur public à l'endroit de produits et services existant dans le secteur privé.
- Encourager la fourniture, par le secteur privé, de produits et services jugés moins prioritaires pour l'État.

Pour accroître la contribution des entreprises, le ministère travaille sur deux plans, soit l'augmentation du cofinancement dans les services offerts et l'accroissement de l'investissement des partenaires dans le financement de la recherche et du développement.

1. Cofinancement

Au chapitre du cofinancement, le ministère s'est donné comme objectif d'augmenter de 12 %, d'ici l'an 2000, la contribution des entreprises au financement des services qui leur sont directement destinés.

Le cofinancement inclut les services en coparticipation et les services tarifés. Globalement, les services en coparticipation sont les mêmes que ceux qui sont cogérés, soit les services offerts en matière de recherche et transfert technologiques (corporations autonomes, PATLQ, CDPQ, etc.), les services-conseils (syndicats de gestion, clubs d'encadrement technique), les clubs agroenvironnementaux et les organismes de gestion des surplus de fumiers. Quant aux services tarifés, ils regroupent les services offerts par le ministère pour lesquels une tarification permet un certain recouvrement des coûts. On compte parmi ces services l'inspection des établissements de production, de transformation, de vente au détail, l'analyse de laboratoire dans le secteur agricole et des pêches et les ventes de différents permis.

Contribution des entreprises au financement de leurs services

	Résultats 1996-1997	Résultats 1997-1998	Cibles 2000	Atteinte
Contribution des entreprises obtenue par la coparticipation	33,4 M\$	35,7 M\$	37,4	95 %
Contribution des entreprises obtenue par la tarification	11,1 M\$	10,7 M\$	12,5	86 %
Total	44,5 M\$	46,4 M\$	49,9	93 %

Le ministère est en bonne voie d'atteindre son objectif en matière de cofinancement, puisque nous sommes à 93 % de la cible prévue pour l'an 2000.

Chaque direction générale du ministère contribue à l'atteinte des objectifs ministériels de cofinancement, mais à différents niveaux. Toutefois, trois programmes sont responsables de plus de 70 % de la contribution totale des clientèles au financement de leurs services. Il s'agit du programme d'Amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ), du Programme d'amélioration des troupeaux laitiers (PATLQ) et de la vente des permis de restauration et de vente au détail.

Le programme d'Amélioration de la santé animale au Québec est basé sur l'application d'une entente avec les médecins vétérinaires praticiens qui rendent les services curatifs et

préventifs à la ferme, permettant ainsi au ministère de colliger les données cliniques relatives aux maladies animales sur le territoire québécois. Ces informations alimentent le réseau d'épidémiosurveillance, qui assure une veille de l'état sanitaire du cheptel québécois. Les producteurs agricoles et le ministère partagent les coûts des honoraires professionnels réclamés par les médecins vétérinaires. Cette année, les entreprises agricoles ont assumé 17,5 millions de dollars, alors que le ministère a contribué pour 11,8 millions de dollars.

Le programme d'Amélioration des troupeaux laitiers offre aux clients des services incluant la collecte, la certification, le traitement et l'analyse des données, les analyses de laboratoires et la vulgarisation en matière de gestion des troupeaux laitiers. En 1997-1998, le ministère a contribué financièrement pour 2,5 millions de dollars et les utilisateurs, pour 10 millions de dollars.

La délivrance des permis de restauration, de vente au détail et de tourisme a généré des revenus de tarification de près de 8,8 millions de dollars.

Le ministère s'est retiré des services de laboratoire de chimie, ce qui explique le recul des revenus de tarification. Il a conclu une entente d'une durée de cinq ans avec la Coopérative fédérée de Québec, par l'entremise de sa filiale Agridirect inc., pour la prise en charge des activités de ses laboratoires de chimie. Le partenaire offre déjà la gamme complète des analyses sur l'ensemble du territoire du Québec. De plus, la Coopérative fédérée de Québec, qui est détenue par des producteurs et productrices agricoles, offre l'avantage d'être près des utilisateurs de ces services. Le ministère s'est également assuré, à l'intérieur de l'entente, que la clientèle bénéficiera d'une qualité comparable de services ainsi que d'une tarification compétitive.

2. Recherche en partenariat

Le ministère s'est fixé comme objectif d'augmenter de 20 %, d'ici l'an 2000, l'investissement des partenaires dans le financement de la recherche et du développement. L'année 1997-1998 a connu des résultats exceptionnels, puisque les investissements des partenaires en recherche et développement ont dépassé de 18 % les objectifs fixés.

Recherche en partenariat : investissement des partenaires

	Résultats 1996-1997	Résultats 1997-1998	Cibles 1997-1998	Atteinte
	M\$	M\$	M\$	
R&D en agroalimentaire (millions \$)	1,627	1,897	1,730	110 %
Secteur des pêches et de l'aquiculture commerciales	0,150	0,330	0,160	206 %
Total	1,777	2,227	1,886	118 %

Globalement, l'investissement des partenaires dans le financement de la R&D pour les projets réalisés à l'interne et les travaux financés à l'externe dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec, volet partenariat, a connu une hausse de 270 000 \$ cette année et se chiffre à 1,897 million de dollars. L'objectif pour l'année a été largement dépassé.

Le ministère s'est assuré, par la création de corporations autonomes de recherche, la participation de partenaires gouvernementaux, de groupements de producteurs et de partenaires privés. La part des partenaires privés découlant de la cogestion des corporations de R&D mises en place par le MAPAQ s'élève à 500 000 \$ en 1997-1998.

Dans le secteur des pêches, l'objectif du ministère est de concevoir des modes de prestation de services efficaces et souples, notamment en recherche et développement. Ces services doivent répondre, d'une part, aux besoins des clientèles et, d'autre part, aux divers objectifs gouvernementaux, dont celui de maintenir des services de qualité malgré une réduction importante de l'effectif au cours des dernières années.

Les résultats sont très encourageants, puisque les clientèles du ministère sont de plus en plus sensibilisées à l'importance de la recherche et développement et à son impact positif sur les opérations commerciales des entreprises. Cette année, trois entreprises partenaires ont contribué de façon significative au financement des activités de recherche et développement. Elles ont investi globalement une somme de 330 000 \$ dans des projets qui ont porté notamment sur la valorisation des sous-produits (chitine, chitosane, moulée et autres produits de 2^e et 3^e transformation) et sur le pétoncle. Par ailleurs, plus d'une soixantaine d'autres entreprises ont aussi versé une contribution pour bénéficier de services d'appui technologique. Il faut souligner que la capacité financière des entreprises du secteur est très limitée lorsqu'on la compare à celle d'autres secteurs.

Principe 3 : Efficience et efficacité de l'organisation

Accroître l'efficience et l'efficacité de l'organisation au bénéfice de la clientèle.

Le ministère cherche constamment des moyens d'améliorer l'efficience et l'efficacité de son organisation. Il en va du maintien des services à la clientèle les plus pertinents et d'une amélioration de leur qualité. Dans ce domaine, le ministère a travaillé principalement à l'intérieur des trois axes suivants : la gestion par les résultats, la réduction des coûts administratifs et le renouvellement des ressources humaines.

1. Gestion par les résultats

Le ministère a implanté un nouveau cadre de gestion basé sur les résultats. Ce nouveau mode aide chaque palier de gestion du ministère à se doter d'objectifs de résultats prioritaires, à planifier et organiser ses activités et ressources en fonction de ceux-ci et, finalement, à se donner des indicateurs de résultats qui permettront de faire le suivi des résultats obtenus. Ces résultats permettront de mieux faire connaître la performance du ministère et aideront à apporter les correctifs nécessaires aux activités et programmes planifiés.

L'année 1997-1998 a permis de mettre en place les bases de la gestion par les résultats. Rappelons que le processus a consisté pour le ministère à se donner des objectifs de résultats, à adopter une planification triennale et annuelle par direction générale et à développer des indicateurs permettant d'apprécier le chemin parcouru.

Le ministère a élaboré un tableau de bord du suivi des résultats. Les directions générales travaillent maintenant à affiner leurs indicateurs et à mettre en place les banques de données nécessaires à leur suivi.

2. Réduction des coûts administratifs

Des efforts substantiels ont également porté sur la réduction des coûts administratifs afin d'accroître la proportion des ressources consacrées à des tâches de services à la clientèle. Les coûts de fonctionnement et l'effectif consacrés à des tâches de soutien administratif ont ainsi été réduits. L'utilisation des espaces administratifs a été rationalisée afin de réduire les coûts de location. Des projets de maillage entre le ministère et les organismes sur le plan de la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles aideront également à faire des économies dans ce domaine.

Le ministère s'est donné comme objectif de réduire, d'ici l'an 2000, les coûts administratifs comme suit :

- 10 % pour l'effectif et les crédits alloués à la rémunération;
- 15 % pour les crédits de fonctionnement et de capital;

- 10 % pour les crédits de location d'espace, de téléphone et de messagerie.

Réduction des coûts administratifs

	Résultats 1996-1997	Résultats 1997-1998	Cibles 2000	Atteinte
Effectif lié à la rémunération	287	265	270	102 %
Coûts liés à la rémunération ('000 \$)	10 998	10 219	10 338	102 %
Fonctionnement et capital ('000 \$)	2 289	1 927	2 106	109 %
Location d'espaces, téléphonie et messagerie ('000 \$)	16 905	16 212	15 891	94 %
Total, coûts administratifs	30 162	28 358	28 335	99,9 %

L'objectif est largement dépassé pour l'effectif, la rémunération, le fonctionnement et le capital. Seul le point concernant la location d'espaces, la téléphonie et la messagerie n'atteint pas la cible fixée pour l'an 2000. La rationalisation des espaces, présentement en cours, et les économies escomptées dans la téléphonie à la suite de l'installation du système téléphonie PBX permettront d'atteindre l'objectif d'ici l'an 2000.

Parmi les gestes qu'il a posés afin de réduire les coûts administratifs, le ministère a procédé à une restructuration des services de diagnostic des pathologies animales dans les laboratoires. Le réseau de sept laboratoires passe à cinq points de services et à deux laboratoires avec centralisation des analyses, ce qui permet des économies liées au volume d'analyses qui y sont effectuées. De plus, le regroupement des spécialistes en deux sites permet d'assurer un service constant et de qualité. Cette restructuration permettra des économies budgétaires annuelles de 1,8 million de dollars.

Dans un souci de mieux connaître le portrait global des interventions du ministère et des organismes et des besoins afférents des entreprises agricoles, le ministère et les organismes ont entrepris un important projet visant à créer un profil unique de leur clientèle afin de planifier efficacement leurs interventions dans le domaine agricole. Plus spécifiquement, ce projet vise à créer et à actualiser une base de données fiables ainsi qu'à faciliter les échanges d'information entre le ministère et les organismes.

L'efficience et l'efficacité de l'organisation passent également par l'analyse et l'évaluation des programmes du ministère. Outre le processus régulier d'évaluation de programmes, le ministère a aussi procédé, à l'intérieur des réformes de ses programmes, à des analyses qui ont permis de jeter un regard neuf sur les modes d'intervention et d'en élaborer de nouveaux, mieux adaptés au contexte d'aujourd'hui. Plusieurs programmes seront évalués dans les années qui viennent, dont celui du remboursement partiel des taxes municipales et scolaires afin de mesurer sa pertinence et son efficacité. Ce programme a fait l'objet d'une importante

réforme en 1996, qui visait à le rendre plus équitable pour l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec. Le remboursement des taxes ne s'applique plus qu'aux biens productifs agricoles et les ajustements suivants ont été apportés : resserrement de l'admissibilité, réduction du taux de remboursement et plafonnement du remboursement. Ces modifications ont permis des économies budgétaires de l'ordre de plus de 10 millions de dollars. En 1997-1998, les versements totaux à quelque 24 566 entreprises agricoles ont totalisé 49,6 millions, alors qu'ils avaient connu un sommet en 1994-1995, totalisant près de 65 millions dollars. Un comité de travail sur la fiscalité municipale agricole, incluant des représentants de l'Union des producteurs agricoles, du ministère des Affaires municipales et de l'Ordre des évaluateurs, a été formé par le ministère. Son mandat est de vérifier si le programme de remboursement des taxes atteint les objectifs prévus et s'il procure les effets escomptés. Le Comité doit déposer son rapport d'ici le printemps 1999.

3. Renouvellement des ressources humaines

Finalement, pour pallier les conséquences de la diminution de l'effectif provoquée par les diverses mesures gouvernementales de départs assistés, le ministère a procédé, en consultation avec les représentants syndicaux, à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de repositionnement de la main-d'œuvre en fonction des besoins prioritaires et des disponibilités prévisibles en ressources.

L'objectif était de réajuster, sur une période de trois ans, le partage de la ressource humaine en fonction des engagements et des besoins prioritaires ministériels. Afin d'atteindre cet objectif le ministère a :

- Fait un examen critique et redéfini l'offre de service que chaque direction est en mesure d'offrir à sa clientèle à la lumière des ressources humaines disponibles.
- Évalué, dans un deuxième temps, l'impact dans le milieu des modifications apportées à l'offre de services.
- Apporté des correctifs aux besoins essentiels à même les ressources existantes.

De plus, une opération de dotation a été menée afin de répondre aux écarts stratégiques entre les nouveaux besoins et les ressources dédiées existantes. Quoique l'objectif ait été pleinement atteint dès la première année, des ajustements ponctuels seront effectués selon l'évolution des nécessités.

Par ailleurs, certaines directions générales ont été fortement touchées par ces départs, notamment la Direction générale de la production et des affaires régionales (DGPAR). Cette direction s'est engagée, par conséquent, dans une vaste réflexion impliquant l'ensemble de son personnel en vue du renouvellement de son offre de services. Cette réforme s'impose, car depuis dix ans, l'effectif du ministère affecté à ces tâches a été réduit de près de la moitié, rendant impossible la livraison intégrale de tous les services et produits traditionnellement offerts. Parallèlement, les besoins de la clientèle ont évolué, de nouveaux partenaires sont présents dans le domaine (services-conseils de groupe, centre d'expertise, entreprise privée

etc.) et de nouveaux moyens pour obtenir les services sont offerts. En novembre 1997, 170 personnes travaillant au sein de la DGPAR ont participé au Forum sur l'avenir des services-conseils. Compte tenu des nouvelles réalités, les participants et participantes au Forum se sont entendus sur le fait que l'offre de services de la direction générale, qui concerne l'appui professionnel, technique et financier, doit être revue à partir des deux grands principes suivants :

- Offrir le service là où l'intérêt public le requiert.
- Moduler l'offre dans chacune des régions en fonction des ressources, des clientèles et des secteurs d'intervention.

Le ministère travaille actuellement à développer les nouvelles offres de services régionalisées qui seront offertes à la clientèle au printemps 1999.

Principe 4 : Équité entre les provinces et respect des champs de compétence du Québec

S'assurer que les interventions fédérales sont conformes aux orientations ministérielles et respectent l'équité entre les provinces ainsi que les champs de compétence du Québec.

Deux grands dossiers retiennent particulièrement l'attention, soit l'équité et le respect des compétences et les politiques commerciales.

1. Équité et respect des compétences

L'objectif du ministère est d'obtenir la quote-part du Québec dans les interventions fédérales et de s'assurer de leur compatibilité par rapport aux objectifs du Québec dans les domaines suivants :

- Les dépenses et activités en R&D.
- Les transferts en sécurité du revenu agricole et en aide au développement bioalimentaire.
- La complémentarité des activités d'inspection des aliments et de la surveillance de la santé animale.
- L'accès aux ressources halieutiques.

1.1 Dépenses et activités en R&D

Considérant l'importance de l'intervention gouvernementale dans le financement de la R&D bioalimentaire, il importe de s'assurer que le Québec obtient sa quote-part des investissements fédéraux en la matière. Le ministère travaille à établir et à valider une méthodologie qui permette de mesurer le financement de la R&D en fonction du poids économique des provinces et de déterminer l'équité de l'intervention fédérale. Par ailleurs, il est à élaborer des indicateurs quantitatifs de R&D dans le but de permettre une évaluation objective des efforts consentis et des comparaisons valables sur les plans intersectoriel, interprovincial et international.

1.2 Transferts en sécurité du revenu agricole et en aide au développement bioalimentaire

Nos travaux visent à établir la quote-part du Québec dans les interventions fédérales et à accomplir des actions afin d'obtenir l'équité et le respect des juridictions.

Transferts en sécurité du revenu agricole et aide au développement bioalimentaire

Champs d'intervention	Cibles 1997-1998 (échéanciers)	Résultats
Quote-part des interventions fédérales, globalement et par champ d'intervention	98-03-31	En cours
Ententes fédérales-provinciales sur la sécurité du revenu	97-09-01	100 %, nov. 1997
Entente gestion agricole (PNGEA)	97-09-01	100 %, janv. 1998

Au cours de l'année 1997-1998, les moyens mis en œuvre ont permis d'établir la quote-part des interventions fédérales en protection du revenu et de faire avancer les travaux relatifs à la quote-part globale et aux autres champs d'intervention. La priorité a été accordée au dossier de la sécurité du revenu, puisqu'il impliquait des sommes importantes à obtenir du gouvernement fédéral. À cet effet, les travaux effectués par le ministère ont conduit à la signature de trois ententes avec le gouvernement fédéral, soit deux sur la protection du revenu et une autre sur la gestion agricole.

Les ententes sur la protection du revenu (Accord cadre et Entente auxiliaire Canada-Québec sur la protection du revenu), impliquant des transferts fédéraux de 202 millions de dollars pour une période de trois ans (1996-1997 à 1998-1999), ont été entérinées en novembre 1997. Rappelons que l'Accord cadre précise le mode de calcul utilisé pour le partage de l'enveloppe du gouvernement du Canada en matière de sécurité du revenu entre les provinces. L'Entente auxiliaire précise les modalités de versement des fonds pour les volets de la politique canadienne, autres que l'assurance-récolte et le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), qui font déjà l'objet d'ententes Canada-Québec. Ces sommes sont destinées au financement des programmes d'assurance-récolte, d'assurance-stabilisation des revenus agricoles (ASRA) et du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) de base pour les années 1996-1997 à 1998-1999 inclusivement. Le ministère s'est assuré que le Québec reçoit sa juste part de l'enveloppe du gouvernement du Canada allouée en protection du revenu agricole et que l'entente offre aussi toute la flexibilité nécessaire pour maintenir ses propres outils de protection du revenu agricole.

Ces ententes permettent au Québec d'obtenir une part relativement constante (de l'ordre de 10,7 %) des dépenses fédérales dans le domaine de la sécurité du revenu. Cette part est considérée comme étant acceptable, dans la mesure où elle est proche de la part des recettes monétaires des productions agricoles québécoises dans l'ensemble des recettes monétaires des productions agricoles canadiennes qui ne sont pas concernées par les systèmes de gestion de l'offre (12,1%). Toutefois, cette constance de la part québécoise s'inscrit dans une réduction significative des budgets fédéraux consacrés à la protection du revenu agricole, qui sont passés de 837 millions de dollars en 1993-1994 à 634 millions de dollars en 1997-1998 pour l'ensemble du Canada et de 98 millions de dollars à 72 millions de dollars pour la même période au Québec. Cette diminution des fonds fédéraux en matière de sécurité du revenu a un impact significatif sur la contribution du gouvernement du Québec au

programme de protection du revenu agricole, qui doit pallier cette défection.

De plus, afin de maintenir une part équitable des ressources fédérales, le ministère participe à un groupe de travail sur la protection du revenu, dont l'objectif est de revoir la formule d'allocation des transferts fédéraux pour les prochaines ententes. Pour ce qui est de l'entente sur la gestion agricole (Entente Canada-Québec sur la gestion de l'entreprise agricole - PNGEA), impliquant des transferts fédéraux de 1,5 million de dollars, elle a été entérinée en janvier 1998.

Dans le cadre de la rencontre fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture de juillet 1997, le ministre Guy Julien a exigé de la part de ses homologues fédéraux et provinciaux que les partenaires québécois soient consultés sur les dossiers majeurs touchant le développement de l'agroalimentaire et que les compétences du Québec soient respectées. C'est en rapport avec cette demande que le ministère s'est associé à la Filière agroalimentaire afin d'organiser les consultations et la formation de trois groupes de travail portant sur les sujets suivants :

- La révision du chapitre de l'Accord sur le commerce intérieur portant sur l'agroalimentaire.
- La prochaine ronde de négociations de l'Organisation mondiale sur le commerce (OMC).
- L'Entente cadre et auxiliaire avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

1.3 Complémentarité des activités d'inspection des aliments et de surveillance de la santé animale

En 1993, le ministère et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) ont signé une entente cadre sur le partage des responsabilités d'inspection des produits agroalimentaires et de la santé animale. Le 1^{er} avril 1997, le gouvernement du Canada a créé l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), chargée d'assurer et de contrôler l'application de diverses lois relatives à l'inspection des aliments. L'entente cadre, signée en 1993, doit donc être actualisée et tenir compte de la nouvelle agence fédérale.

En décembre 1997, l'ACIA et le ministère ont convenu des textes communs suivants :

- Entente cadre concernant les activités d'inspection des aliments, des intrants agricoles et de la santé animale sur le territoire québécois.
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur tertiaire.
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur des œufs et des ovoproduits.

- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur des produits de l'érable.
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur miel.
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités du secteur laitier.
- Entente auxiliaire Canada-Québec concernant les activités d'inspection du secteur des produits d'origine végétale, frais et transformés, et du secteur manufacturier non enregistré.

Le ministère et l'ACIA poursuivent leurs discussions pour signer les ententes, dans les plus brefs délais, afin de respecter la volonté du secteur bioalimentaire, qui souhaite un usage efficient des ressources et l'élimination des chevauchements. Par ailleurs, le ministère s'assurera que ses compétences sont respectées dans le partage des activités d'inspection.

1.4 Accessibilité aux ressources halieutiques

Dans le secteur des pêches, l'objectif du ministère est d'arriver à une entente Canada-Québec concernant l'accès des flottilles québécoises aux ressources halieutiques, sur la base de ses captures historiques des divers stocks de poissons. Les résultats peuvent sembler décevants, puisqu'aucune entente n'a encore été signée. Toutefois, le concept de la quote-part progresse dans les travaux officiels.

Diverses actions ont été entreprises afin de concourir à l'atteinte de cet objectif :

- Les revendications du Québec sont défendues aux divers comités consultatifs pour maintenir ou rétablir la quote-part québécoise; la proposition des éléments à inclure dans un projet d'entente Canada-Québec a été transmise aux partenaires pour commentaires.
- Le Québec intervient de manière systématique quant au respect des parts provinciales, lors des conférences des ministres des pêches, notamment celles de St-John's (Terre-Neuve) et Halifax (Nouvelle-Écosse), de même que lors des rencontres bilatérales, en vue d'en arriver à une entente Canada-Québec concernant ce dossier.
- Plusieurs interventions ont été faites par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation auprès de son homologue fédéral du ministère des Pêches et des Océans, concernant notamment le respect des parts historiques du Québec en matière de ressources halieutiques dans divers stocks.
- La participation active du Québec aux travaux du Comité fédéral-provincial des pêches de l'Atlantique (formé des sous-ministres) a permis de faire reconnaître le concept au cours des travaux menés sur une base multilatérale et le partage possible des stocks de poisson de fond dans l'Atlantique.

2. Politiques commerciales

L'objectif est d'établir, avec les clientèles, la position du ministère en matière de politiques commerciales. Les interventions du ministère visent également à communiquer et à défendre aux forums appropriés les positions établies au Québec et à conseiller les intervenants sur la mise en œuvre au Québec des solutions négociées avec le gouvernement central et les partenaires commerciaux. Cinq grands dossiers ont retenu particulièrement l'attention durant l'année. Il s'agit de la révision du chapitre sur les produits agricoles et alimentaires de l'Accord sur le commerce intérieur, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de la prochaine ronde de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), des litiges commerciaux et des ententes sur la gestion de l'offre.

2.1 Accord sur le commerce intérieur

Plusieurs actions ont été réalisées afin de permettre la révision du chapitre sur les produits agricoles et alimentaires de l'Accord sur le commerce intérieur, selon les délais prévus, soit pour le 31 décembre 1998. Ainsi, à partir d'un échéancier et d'un processus de consultation définis lors de la rencontre annuelle des ministres de l'Agriculture, la Filière agroalimentaire a établi un groupe de travail et défini un plan de consultation. La proposition de révision du chapitre ainsi qu'une évaluation de la proposition, réalisées par un consultant, ont été soumises aux organisations concernées pour commentaires, en avril 1998. Les résultats de la consultation serviront à établir la position du Québec sur la révision du chapitre.

2.2 Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et Accord des Amériques

Le ministère a assuré un suivi de l'évolution des travaux préparatoires aux négociations qui s'amorceront en avril 1998 concernant la zone de libre-échange des Amériques (pays de l'Amérique du Nord, du Sud et centrale, sauf Cuba). Nous avons également analysé les politiques américaines concernant l'intégration du Chili à l'Accord de libre échange nord-américain (Canada, États-Unis et Mexique) qui n'ont pas connu de développement, tandis que l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili est entré en vigueur.

2.3 Organisation mondiale du commerce (OMC)

Dans le cadre de la prochaine ronde de négociations de l'OMC, prévue pour 1999, nous avons entrepris le processus de consultation des parties et de préparation des intervenants à reconnaître les enjeux des prochaines négociations et à développer une position québécoise. Dans ce contexte, plusieurs activités ont été réalisées afin de préparer une conférence pour novembre 1998. Ainsi, un groupe de travail a été mis sur pied et les travaux en cours vont bon train afin de préparer l'événement et le matériel nécessaire (logistique, document préparatoire, recrutement et engagement des conférenciers, etc.) De plus, un *Bioclips*, " Perspectives sur les prochaines négociations multilatérales en agriculture ", a été publié et nous avons participé à l'élaboration d'un plan de travail canadien et d'un document de réflexion.

2.4 Litiges commerciaux

Le ministère s'est impliqué activement dans les dossiers concernant des litiges commerciaux (20) pour défendre les positions et les intérêts économiques et commerciaux du Québec. Parmi les dossiers les plus importants qui ont nécessité des interventions majeures, on note les consultations dans le dossier du litige sur les prix du lait avec les États-Unis, les consultations dans le dossier du litige du lait avec la Nouvelle-Zélande, la défense dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACE), le dossier des importations de mélanges de sucre et d'huile de beurre, le dossier des oléobeurres et des produits d'imitation des produits laitiers, la participation au Comité sur les organismes modifiés génétiquement, la 12^e révision administrative du commerce américain sur le porc vivant, l'intervention dans le cadre de la libéralisation accélérée du commerce par les pays membres de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et la consultation entreprise avec l'Ontario dans le dossier de la margarine.

2.5 Ententes sur la gestion de l'offre

Les travaux du ministère ont conduit à l'élaboration d'un consensus québécois dans le dossier du poulet afin d'établir une base d'entente sur la gestion de l'allocation à l'échelle nationale. De plus, notre participation active aux comités nationaux responsables de la gestion des ententes nationales sur le lait a permis de s'assurer que les marchés québécois et les entreprises québécoises disposent d'approvisionnements suffisants et à prix compétitifs pour répondre aux différents marchés.

PARTIE IV

LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)

Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Loi sur la fiscalité municipale (1995, c. 64, articles 15 à 23)

Loi sur les abeilles (c. A-1)

Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2, section IV)

Loi sur les appellations réservées et modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (1996, c. 51, articles 1 à 24, 26 et 27)

Loi sur les cités et villes (c. C-19, article 29.2)

Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 10.9 et 717)

Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)

Loi sur la communauté urbaine de l'Outaouais (c. C-37.1, article 86.1)

Loi sur la communauté urbaine de Montréal (c. C-37.2, articles 153.2 et 153.6)

Loi sur la communauté urbaine de Québec (c. C-37.3, article 96.1.1)

Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 51, 66 et 70)

Loi abrogeant certaines lois permettant la constitution de personnes morales en matière agricole et modifiant diverses dispositions législatives (1997, c. 70, articles 2 et 3)

Loi sur le crédit aux pêcheries maritimes (c. C-76)

Loi sur l'École de laiterie et les écoles moyennes d'agriculture (c. E-1)

Loi sur les établissements touristiques (c. E-15.1, articles 4, 6, 1^{er} et 2^e al., 7 à 15, 30, 1^{er} al., 33 à 35, 37 à 41 et 55, 2^e al.)

Loi sur le mérite agricole (c. M-10)

Loi sur le mérite de la restauration (c. M-10.1)

Loi sur le mérite du pêcheur (C. M-10.2)

Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales (c. P-9.01)

Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (c. P-23.1)

Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (c. P-29)

Loi modifiant la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments (1993, c. 53, articles 7 et 8)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30) (en partie)

Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)

Loi sur la protection des plantes (c. P-39.01)

Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)

Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2, articles 20, 25, 26, 119 et 120)

Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)

Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)

Loi sur les terres agricoles du domaine public (c. T-7.1)

Loi sur les terres du domaine public (c. T-8.1, articles 7 et 19)

Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)

Loi assurant la reprise des activités de Madelipêche Inc. (1983, c. 6)

Charte de la ville de Québec (1929, c. 95, article 336e)

Charte de la ville de Sherbrooke (1974, c. 101, article 8c)

Charte de la ville de Trois-Rivières (1915, c. 90, article 41c)

Lois administrées par la Société de financement agricole

Loi sur l'assurance-prêts agricoles et forestiers (c. A-29.1)

Loi sur le crédit forestier (c. C-78)

Loi favorisant le crédit forestier par les institutions privées (c. C-78.1)

Loi sur la Société de financement agricole (c. S-11.0101)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Loi sur la protection du territoire agricole (c. P-41.1)

Lois administrées par la Raffinerie de sucre du Québec

Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)

Loi sur la vente de la Raffinerie de sucre du Québec (1986, c. 60, articles 1 à 3, 16 à 19)

Lois administrées par la Régie des assurances agricoles du Québec

Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)

Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Loi sur les grains (c. G-1.1)

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)

Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

Loi sur les produits laitiers et leurs succédanés (c. P-30) (en partie)

Loi administrée par la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires (SOQUIA)

Loi sur la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires (c. S-21)

PARTIE V

Application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique

En avril 1997, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation s'est doté d'une politique linguistique visant à faire connaître aux membres de son personnel de quelle manière la *Charte de la langue française* doit s'appliquer à l'intérieur de l'organisation.

Les règles que prévoit la politique ont valeur de directive interne et doivent être respectées par tous les membres du personnel, quels que soient leur statut ou leur catégorie professionnelle. Cette politique prend en compte la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration*, adoptée par le Conseil des ministres le 12 novembre 1996 (décision n° 96-312), de même que la *Politique d'achat* (décision n° 92-066) et la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information* (décision n° 92-262).

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est responsable de l'application de la politique. Un comité ministériel est mis sur pied pour veiller à son application et suggérer des correctifs au besoin. Il est composé du sous-ministre, de la directrice du Centre d'analyse et de services en communication, du directeur des ressources informationnelles, du directeur des ressources matérielles et financières et de la responsable de l'application de la *Charte de la langue française*.

ANNEXE I

Personnel en poste au 31 mars 1998

Direction du ministère

Ministre

- Guy Julien

Directeur de cabinet

- Réal Gauthier

Sous-ministre

- André Vézina

Secrétaire du ministère

- Yvon Bougie

Direction de la planification

- Unité administrative autogérée

Direction des affaires juridiques

- Huguette Pagé

Sous-ministre adjointe à la formation et à la recherche

- Hélène P. Tremblay

Direction de la recherche

- Daniel Chez

Centre de recherche et d'expérimentation en sols

- Suzanne Pilote (intérim)

Centre de recherche et d'expérimentation de
Deschambault

- Suzanne Pilote

Centre de recherche et d'expérimentation en régie
et protection des cultures

- Jean-François Bertrand

Centre de recherche et d'expérimentation
Les Buissons

- Jean-François Bertrand (intérim)

Direction de la formation, de la main-d'œuvre et
de l'appui aux femmes du bioalimentaire

- Nadine Girardville

Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière

- André Simard

Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe

- Gilles Vézina

**Sous-ministre adjoint de la production et
des affaires régionales**

- Jacques Landry

Direction de l'analyse et de la coordination

- Jean-Pierre Mailhot

Direction des services technologiques

- Yvan Savoie

Direction de l'environnement et du développement durable

- Denis Sanfaçon

Directions régionales

Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

- Ghislain Masson

Bas-Saint-Laurent

- Gérard Boutin

Québec

- Alain Pouliot

Chaudière-Appalaches

- Jacques Olivier

Centre-du-Québec

- Luc Couture

Mauricie

- Jean Genest

Estrie

- Marcel Normandeau

Montréal, secteur Est

- Gilles J. Gauthier

Montérégie, secteur Ouest

- Marcel Tremblay

Outaouais-Laurentides

- Gilles Beaulé – secteur Outaouais
- Michel Boisclair – secteur Laurentides

Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec

- Line Charland

Montréal-Laval-Lanaudière

- Richard Pelletier

Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord

- Alain Dessureault

Sous-ministre adjointe de la qualité des aliments et de la santé animale

- Jocelyne Dagenais

Direction de l'épidémiosurveillance et de la santé animale

- Robert Clermont

Direction de l'appui à l'inspection des aliments

- Michel Lemay

Direction des laboratoires d'expertises et d'analyses alimentaires

- Jacques Boulanger

***Directions régionales de la qualité des aliments
et de la santé animale***

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

- Robert Claveau (intérim)

Québec–Chaudière–Appalaches–Saguenay–

Lac-Saint-Jean–Côte-Nord

- Gaston Mainguy (intérim)

Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie

- Serge Robert

Montréal–Laval–Lanaudière

- Yves Proulx

Montréal

- Pierre Chartier

Laurentides–Outaouais–Abitibi-Témiscamingue

- Laval Tremblay

**Sous-ministre adjointe des pêches et
de l'aquiculture commerciales**

- Hélène P. Tremblay

Direction des analyses et des politiques

- Laval Poulin

Direction de l'innovation et des technologies

- Lucien Poirier

Directions régionales

Gaspésie

- Léon Després

Côte-Nord

- Denis Lacerte

Îles-de-la-Madeleine

- Réjean Richard

Estuaire et eaux intérieures

- Michel Lanouette

Sous-ministre adjoint des affaires économiques

- Marc Dion

Direction de l'appui aux entreprises

- Gilles Hains

Direction du développement des marchés

- André Genty (intérim)

Direction de l'analyse et de l'information

économiques

- Pascal Van Nieuwenhuyse

Direction de la sécurité du revenu agricole

- Daniel Roy

Direction des relations intergouvernementales

- Louis Vallée

Direction des politiques commerciales

- Gaétan Busque

Services à la gestion

Centre d'analyse et de services en communication

- Colombe Cliche

Direction des ressources financières, matérielles
et de soutien à la gestion des programmes

- Serge Doyon

Direction des ressources humaines

- Jean Hébert

Direction des ressources informationnelles

- André Roy

Direction de l'évaluation des programmes et
de la vérification interne

- Mishèle Bérubé

Organismes agricoles

Société de financement agricole

- Michel R. Saint-Pierre

Commission de protection du territoire agricole
du Québec

- Bernard Ouimet

Société québécoise d'initiatives agroalimentaires
(SOQUIA)

- Lucien Biron

Régie des assurances agricoles du Québec

- Luc Roy

Régie des marchés agricoles et alimentaires
du Québec

- Jean-Yves Lavoie

Tribunal d'appel en matière de protection du territoire agricole

- Rita Bédard

ANNEXE II : Liste des directions régionales

Direction générale de la production et des affaires régionales

Bas-Saint-Laurent (région 1)

335, rue Moreault, 2^e étage

Rimouski (Québec) G5L 9C8

Tél. : (418) 727-3615

Télec. : (418) 727-3967

Saguenay–Lac-Saint-Jean–

Côte-Nord (régions 2, 9)

801, chemin du Pont Taché Nord

Alma (Québec) G8B 5W2

Tél. : (418) 662-6486

Télec. : (418) 668-8694

Québec (région 3)

1140, rue Taillon, 3^e étage

Québec (Québec) G1N 3T9

Tél. : (418) 643-3433

Télec. : (418) 644-8263

Mauricie (région 4)

Secteur Mauricie

91, boulevard Saint-Louis

Saint-Louis-de-France (Québec) G8T 1E5

Tél. : (819) 371-6761

Télec. : (819) 371-6976

Centre-du-Québec (région 17)

460, boulevard Louis-Fréchette, 2^e étage

Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Tél. : (819) 293-8501

Télec. : (819) 293-8446

Estrie (région 5)

4260, boulevard Bourque

Rock Forest (Québec) J1N 2A5

Tél. : (819) 820-3001

Télec. : (819) 820-3942

Montréal–Laval–Lanaudière (régions 6, 13, 14)

867, boulevard l'Ange-Gardien, C.P. 3396

L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Tél. : (514) 589-5785

Télec. : (514) 589-7812

Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec

(régions 8, 10)

180, boulevard Rideau, bureau 2.01

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9

Tél. : (819) 764-3287

Télec. : (819) 764-5359

Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (région 11)

94, boulevard Perron Ouest, C.P. 524

Caplan (Québec) G0C 1H0

Tél. : (418) 388-2282

Télec. : (418) 388-2834

Chaudière-Appalaches (région 12)

1115, avenue du Palais, Édifice Verdier

Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) G0S 2V0

Tél. : (418) 397-7825

Télec. : (418) 397-7345

Montérégie, secteur Est (région 16)

3230, rue Sicotte, C.P. 40

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B2

Tél. : (514) 778-6530

Télec. : (514) 778-6540

Montérégie, secteur Ouest (région 16)

177, rue Saint-Joseph

Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : (514) 427-2000

Télec. : (514) 427-0407

Outaouais-Laurentides (régions 7, 15)

Secteur Laurentides

29, chemin Oka, bureau 210

Saint-Eustache (Québec) J7R 1K6

Tél. : (514) 473-2703

Télec. : (514) 491-7750

Outaouais-Laurentides (régions 7, 15)

Secteur Outaouais

390, rue Principale

Buckingham (Québec) J8L 2G7

Tél. : (819) 986-8541

Télec. : (819) 986-9299

ANNEXE III : Liste des directions régionales

Direction générale de la qualité des aliments et de la santé animale

Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine–Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord

335, rue Moreault

Rimouski (Québec) G5L 9C8

Tél. : (418) 727-3522

Télec. : (418) 727-3821

Québec–Chaudière–Appalaches

2700, rue Einstein, bureau F.1.106

Sainte-Foy (Québec) G1P 3W8

Tél. : (418) 643-1632

Télec. : (418) 644-6327

Mauricie–Centre-du-Québec–Estrie

460, boulevard Louis-Fréchette

Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Tél. : (819) 293-4425

Télec. : (819) 293-2971

Montréal–Laval–Lanaudière

867, boulevard l'Ange-Gardien

L'Assomption (Québec) J5W 4M9

Tél. : (450) 589-5745

Téléc. : (450) 589-0648

Montérégie

3220, rue Sicotte, C.P. 3500

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7X9

Tél. : (450) 778-6542

Téléc. : (450) 778-6535

Ouataouais–Abitibi-Témiscamingue-Laurentides

133, rue Joseph

Buckingham (Québec) J8L 1G1

Tél. : (819) 986-8985

Téléc. : (819) 986-9793

À Québec

Édifice le Deux Cent

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

200, chemin Sainte-Foy

Québec (Québec) G1R 4X6

Tél. : (418) 643-2500

Téléc. : (418) 644-3049

À Montréal

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

201, boulevard Crémazie Est

Montréal (Québec) H2M 1L4

Tél. : (514) 873-8101

Téléc. : (514) 873-9994

ANNEXE IV : Liste des directions régionales

Direction générale des Pêches et de l'Aquiculture commerciales

Gaspésie

96, montée Sandy Beach, C.P. 1070

Gaspé (Québec) G0C 1R0

Tél. : (418) 368-7631

Télec. : (418) 360-8851

Côte-Nord

466, rue Arnaud

Sept-Îles (Québec) G4R 3B1

Tél. : (418) 964-8521

Télec. : (418) 964-8744

Îles-de-la-Madeleine

125, chemin du Parc, C.P. 338

Cap-aux-Meules (Québec) G0B 1B0

Tél. : (418) 986-2098

Télec. : (418) 986-4421

Direction régionale de l'estuaire

et des eaux intérieures

460, boulevard Louis-Fréchette

Nicolet (Québec) J3T 1Y2

Tél. : (819) 293-5677

Téléc. : (819) 293-8519